

Zürcher Hochschule
für Angewandte Wissenschaften



Soziale Arbeit

Hes·so VALAIS
WALLIS



Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social
Hochschule und Höhere Fachschule für Soziale Arbeit

Projet « Un bon accompagnement des relations nourricières »

Période de réalisation : 01.04.2021 – 31.03.2023

Rapport final

Mai 2023

Traduit de l'allemand, titre original : « Gute Begleitung von Pflegeverhältnissen »

Daniela Reimer, ZHAW Haute école des sciences appliquées de Zurich

Gaëlle Aeby, Haute école et école supérieure de travail social, HES-SO Valais-Wallis

Ida Brink, ZHAW Haute école des sciences appliquées de Zurich

Mathilde Etienne, Haute école et école supérieure de travail social, HES-SO Valais-Wallis

En collaboration avec :

Ornella Larenza et Camilla Zambelli, SUPSI

ENFANTS PLACÉS EN
FAMILLE D'ACCUEIL
PROCHAINE GÉNÉRATION



Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Rapport d'activité.....	4
2.1	Work package 1 : Revue de la littérature	4
2.2	Work package 2 : Analyses des structures cantonales	4
2.3	Work package 3 : Élaboration de l'approche méthodologique.....	6
2.4	Work package 3 : Recherche de cas et conduite d'entretiens	7
2.5	Work package 3 : Retranscription d'entretiens et analyses de cas	10
2.6	Work package 4 : Compilation des résultats	10
2.7	Participation à des conférences et ateliers/Événements de dialogue	11
2.8	Réalisation de focus groupes dans les cantons étudiés	12
2.9	Focus groupe supplémentaire avec d'autres cantons en transition	13
2.10	Planification et préparation d'un ouvrage édité.	14
2.11	Autres publications prévues/en préparation	15
3	Défis du projet.....	15
4	Résultats obtenus sur la base des questions formulées par la Fondation Palatin dans l'appel à projet	16
5	Bilan personnel de l'équipe de projet et besoins futurs en matière de recherche et de développement de la pratique	40
	Littérature utilisée pour l'approche méthodologique.....	42
	Littérature utilisée dans la Revue de la littérature (work package 1)	42

1 Introduction

Le projet « Un bon accompagnement des relations nourricières », financé par la Fondation Palatin dans le cadre du projet national « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération » avait pour objectif d'étudier la pratique actuelle d'accompagnement des placements en famille d'accueil en Suisse et d'élaborer sur la base de cette étude des recommandations pour le développement de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil en Suisse.

Le projet a duré deux ans, du 01.04.2021 au 31.03.2023, s'est déroulé en particulier dans les cantons de Lucerne, Soleure, Genève et du Tessin, et comprenait les work packages suivants :

Work package 1 : Revue de la littérature sur l'accompagnement des placements en familles d'accueil

Work package 2 : Étude des structures de l'accompagnement dans les quatre cantons

Work package 3 : Collecte et analyse de cas multiperspectives

Work package 4 : Compilation des résultats

Avec le work package 1, l'objet qu'est l'« accompagnement » a pu être resitué dans la recherche existante et la revue de la littérature a permis d'obtenir une base empirique fiable pour les standards d'un accompagnement de qualité. Le work package 2 a été fondamental pour la compréhension des structures cantonales dans lesquelles s'inscrit la pratique d'accompagnement étudiée. Le work package 3 était au cœur du projet et a pris, de loin, la plus grande place en termes de temps et de ressources. Il s'agissait d'étudier sous la perspective des différentes parties prenantes comment est organisé l'accompagnement dans des cas concrets et comment il est vécu. Dans le work package 4, les résultats des différents work packages ainsi que des différents cantons et différentes équipes ont pu être intégrés dans un résultat global différencié.

Une définition élargie de l'accompagnement des placements en famille d'accueil a été donnée dans le projet global comme comprenant toutes les activités menées par des professionnel·le·s à travers lesquelles un placement en famille d'accueil est préparé, autorisé et surveillé et à travers lesquelles sont soutenus tout au long d'un placement les personnes impliquées (enfant placé, parents d'origine, parents d'accueil) et leur entourage (enfants biologiques et autres enfants dans la famille d'accueil, fratrie de l'enfant placé, le cas échéant autres personnes significatives). C'est sur cette définition que se basent également tous les commentaires dans la suite du présent rapport.

L'équipe de projet se composait de :

- Daniela Reimer, ZHAW Haute école des sciences appliquées de Zurich, Direction de projet
- Gaëlle Aeby, HES-SO Valais-Wallis (jusqu'en oct. 2022 : HETS Genève), Directrice de projet adjointe
- Ida Brink, ZHAW Haute école des sciences appliquées de Zurich
- Mathilde Etienne, HES-SO Valais-Wallis (jusqu'en oct. 2022 : HETS Genève)
- Ornella Larenza, SUPSI, 01.04.2021 – 31.08.2022 (17 mois)
- Camilla Zambelli, SUPSI, 01.05.2021 – 31.08.2022 (16 mois)

Ainsi que, en qualité de conseillères, les collègues : Renate Stohler (ZHAW), Karin Werner (ZHAW), Laurence Ossipow (HETS Genève).

Au-delà de la période du projet, l'équipe de recherche participera à la conférence de clôture du 21 novembre 2023 et les deux directrices de projet contribueront à la publication d'un ouvrage collectif commun aux trois projets de recherche.

Les quatre cantons précités où a été effectuée la collecte des données présentent tous un système de placement familial qui n'a fait l'objet d'aucun changement structurel majeur ces dernières années. Les résultats de ces cantons ont été présentés et intensément discutés dans le cadre d'un groupe-focus avec des représentant-e-s de trois cantons (Zurich, Berne, Neuchâtel) qui ont procédé ces dernières années à d'importants changements dans la structure de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil.

Le plan du projet soumis dans le cadre de la proposition de projet a été respecté. Au cours des 18 premiers mois du projet, une collecte intensive de données a été réalisée dans les cantons et une grande quantité de données ont été traitées et analysées. Dans les derniers mois du projet, les analyses ont été approfondies, les résultats ont été condensés, puis présentés et discutés dans le cadre de différents événements et focus groupes. Les résultats du projet ont été résumés pour le présent rapport et dans des contributions préparées pour figurer dans des publications. Le présent rapport (annexe comprise) offre un aperçu des activités du projet et des données récoltées (chapitre 2), des défis rencontrés au cours du projet (chapitre 3), des résultats obtenus sur la base des questions formulées dans l'appel à projet (chapitre 4), ainsi que des réflexions supplémentaires et conclusions finales de l'équipe de projet (chapitre 5).

2 Rapport d'activité

2.1 Work package 1 : Revue de la littérature

Le work package 1 a permis d'établir une revue de la littérature scientifique – en anglais, allemand, français et italien – contenant des résultats de recherche et des indications sur les aspects et dimensions qui peuvent être pertinents pour un bon accompagnement. L'objectif n'était pas d'atteindre l'exhaustivité, dans le sens d'une prise en compte de toutes les sources disponibles, mais de dégager et de mettre en évidence les grandes lignes de la vaste littérature de recherche. La revue de la littérature est structurée en suivant les différents acteurs/actrices et leurs besoins tels qu'ils ressortent des travaux de recherche et dont découlent des besoins pour l'accompagnement des placements en famille d'accueil. La revue de la littérature a été élaborée au début du projet avec les matériaux déjà disponibles dans les différentes équipes de projet et à l'aide de recherches systématiques plus approfondies, puis rédigée sous forme de texte détaillé. Au fur à mesure du projet, elle a été complétée par de nouvelles sources, y compris des nouvelles parutions, et progressivement étoffée. L'objectif était surtout de refléter de manière adéquate les grandes lignes du discours et la littérature remarquée pour encadrer de façon appropriée le présent thème de l'accompagnement (dans le sens d'une *scoping review*). Au total, plus de 150 sources bibliographiques ont été prises en compte et exploitées. Une première expertise peut être trouvée dans le premier rapport intermédiaire (automne 2021). Une présentation condensée de la Revue de la littérature a été préparée pour être publiée dans le volume d'éditeurs/éditrices inter-projets qui a été planifié.

2.2 Work package 2 : Analyses des structures cantonales

Le work package 2 était centré sur l'organisation de l'accompagnement dans les quatre cantons choisis (Soleure, Lucerne, Genève, Tessin), ainsi que sur la forme et les contenus de l'accompagnement de différents types de placements en famille d'accueil. Les questions structurelles générales n'ont pas été étudiées ici, dans la mesure où un autre projet de recherche, « *Comparaison des structures cantonales* », a étudié sur l'ensemble de la Suisse les conditions cadres générales de la réussite des placements en famille d'accueil. Le but du work package 2 était

de déterminer le contexte structurel de l'accompagnement¹ qui influe sur l'accompagnement opérationnel des placements en famille d'accueil par les différents acteurs/actrices. Cette étape a été réalisée par le biais d'une analyse des documents pertinents pour l'accompagnement ainsi que d'un ou deux entretiens par canton avec des responsables cantonaux (cf. tableau 1 ci-dessous). Des rapports structurels détaillés sur les cantons ont été présentés à la Fondation Palatin dans le cadre du premier rapport intermédiaire (automne 2021).

Tableau 1 : *Aperçu des entretiens dans les quatre cantons choisis*

Cantons	Données
Genève	Deux entretiens avec quatre différent-e-s professionnel-le-s de deux services cantonaux
Tessin	Un entretien avec un-e professionnel-le d'un service cantonal
Lucerne	Un entretien avec un-e professionnel-le d'un service cantonal ainsi que des enquêtes écrites auprès de trois organisations privées de placement familial (OPF)
Soleure	Un entretien avec un-e professionnel-le d'un service cantonal

On relève dans les quatre cantons étudiés des différences manifestes. Chaque système est confronté à des défis spécifiques, a ses avantages et ses limites. Une question centrale est de savoir quels acteurs professionnels dans le cadre du placement sont responsables, et sous quelle forme, des familles d'accueil, des parents d'origine et de l'enfant placé et comment les contacts entre les différents groupes d'acteurs sont pensés et organisés. Schématiquement, on peut distinguer sur la base de deux critères quatre types de structures d'aide aux enfants placés en famille d'accueil : accompagnement public vs. privé des cas (service cantonal vs. OPF), et statut professionnalisé vs. non-professionnalisé du placement (emploi vs. activité non-professionnelle). On trouve par conséquent des familles professionnalisées et non-professionnalisées qui sont gérées par des services cantonaux, ainsi que des familles professionnalisées et non-professionnalisées qui sont accompagnées par des OPF. L'accompagnement par une OPF et le statut d'emploi pour les familles d'accueil sont plus fréquents dans les cantons de Soleure et de Lucerne, tandis que l'on rencontre plus souvent un accompagnement cantonal et un statut non-professionnel au Tessin et à Genève. L'implication des OPF dans l'accompagnement des familles d'accueil conduit par ailleurs dans de nombreux cantons à l'apparition de deux systèmes en un, avec des logiques différentes: d'une part, des familles d'accueil qui sont intensivement prises en charge par les OPF, et d'autre part, dans le même canton, des familles d'accueil qui sont dans une large mesure livrées à elles-mêmes, qui ne font l'objet que d'une surveillance sporadique par un service cantonal et qui, selon la situation de l'enfant, sont éventuellement en contact avec un curateur/une curatrice en tant qu'acteur supplémentaire du système. Les parents d'origine et l'enfant placé sont marginalisés dans le système, ce qui est notamment contraire aux droits de l'enfant définis dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et au principe de l'implication des parents d'origine. Il n'y a ainsi dans les cantons alémaniques étudiés aucun service qui serve explicitement

¹ Il y a ici certains recoupements avec le projet financé en parallèle par la Fondation Palatin « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération : Comparaison des structures cantonales ». Tandis que le projet « Comparaison des structures cantonales » a étudié de façon très large les structures de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, le présent projet « Un bon accompagnement des relations nourricières » s'est focalisé sur l'accompagnement et a limité son étude des structures à l'accompagnement. En raison des recoupements, il y a eu néanmoins une coopération entre les deux projets et l'enquête/la collecte a été réalisée de manière coopérative pour les quatre cantons.

d'interlocuteur aux parents d'origine en étant doté des ressources requises, et les (plus jeunes) enfants placés ne sont souvent entendus qu'indirectement à l'occasion des visites des professionnel-le-s aux familles d'accueil. Dans le canton de Genève, il existe, à l'inverse, un service pour chaque groupe d'acteurs, ce qui permet de garantir que toutes les perspectives soient représentées. On relève toutefois en partie des divergences d'opinion entre les services compétents pour les familles d'accueil et ceux compétents pour les parents d'origine et les enfants placés, notamment au sujet de la fréquence des droits de visite. Le canton du Tessin a récemment introduit un système similaire à celui de Genève.

2.3 Work package 3 : Élaboration de l'approche méthodologique²

L'objectif du work package 3 était de comprendre comment l'accompagnement est vécu du point de vue des enfants placés, des membres de la famille d'accueil, des membres de la famille d'origine et des professionnel-le-s impliqué-e-s.

La méthode de recherche choisie à cet effet est l'étude de cas multiperspective, c'est-à-dire que les cas ont été recueillis à partir de différentes perspectives. Le WP3 se composait de deux parties : (1) une première grande partie consistant en études de cas multiperspectives réalisées au moyen d'entretiens qualitatifs et (2) une seconde partie, plus petite, consistant en focus groupes cantonaux. Une considération éthique centrale concernait le fait que les entretiens étaient menés avec des enfants et des adultes qui avaient parfois vécu des choses très difficiles. Cela a nécessité que l'équipe de recherche se confronte, préalablement aux entretiens, aux problématiques d'éthique de recherche que cela impliquait.

Les partenaires cantonaux ont aidé l'équipe de projet pour le recrutement d'un échantillon varié de participant-e-s, en informant sur l'étude et en encourageant activement à la participation, ou en lançant des demandes ciblées. Dans la collecte des cas multiperspectives, il a été possible de combiner et de prendre en compte en nombre suffisant les critères suivants de différenciation des placements : forme de famille d'accueil (familles d'accueil apparentées – non-apparentées) ; durée prévue du placement (placement de courte durée – de longue durée) ; phase du placement (début – en cours – fin du placement) ; base du placement (volontaire – ordonné par les autorités) ; accompagnement du placement (sans OPF – avec OPF) ; régions (rurales – urbaines).

La collecte des données a été réalisée à l'aide d'**entretiens qualitatifs**. Pour comprendre l'accompagnement, une approche narrative a été utilisée dans la collecte de données, ce qui a permis de retracer le vécu et les expériences sur toute la période du placement. Les entretiens ont été réalisés avec des méthodes créatives, visuelles et génératrices de récits mises en œuvre avec flexibilité et en tenant compte de l'âge des personnes interrogées, ceci en se focalisant sur la période et le déroulement du placement. Ont été utilisés : calendrier de placement, sur le modèle du « calendrier de vie » ; échelles de satisfaction ; carte de réseau.

Le **calendrier de placement** est un calendrier imprimé sur papier où figurent les années du placement – ou les mois, pour les placements de courte durée – ainsi que différents domaines du parcours, correspondant chacun à une colonne. Les domaines du parcours sur lesquels les participant-e-s étaient interrogés étaient les suivants : déroulement du placement en général, y compris les phases de stabilité et phases de crise, déroulement de la relation et du contact avec la famille d'accueil, la famille d'origine, les professionnel-le-s et d'autres personnes de référence dans l'entourage social, scolaire et professionnel, ainsi que le développement et le parcours scolaire de l'enfant placé. Cette méthode a permis aux personnes concernées de se remémorer différents événements et de les raconter. Concrètement, cela se traduisait par neuf domaines dans le calendrier de placement : lieu de vie ;

² On trouvera dans l'annexe une liste de la littérature de méthodologie de recherche utilisée.

contact avec la famille d'origine ; satisfaction de l'accompagnement ; école ; santé ; événements particuliers ; changements importants ; personnes particulières ; autres.

Échelles de satisfaction : Des échelles de satisfaction (avec une version Emoji pour les enfants) ont en outre été utilisées pour donner la possibilité aux participant·e·s d'exprimer leur degré de satisfaction concernant différentes dimensions de l'accompagnement au cours du placement : collaboration ; échange d'information ; participation en général ; se sentir écouté et pouvoir exprimer ses propres besoins ; reconnaissance/valorisation. Ces échelles de satisfaction ont été intégrées dans le calendrier de placement.

Carte réseau : À différents moments du placement, on trouve des personnes-clé qui deviennent des ressources pour les personnes concernées. Des cartes réseau ont été utilisées pour visualiser qui sont ces personnes importantes et quelles relations existent entre elles. Ces cartes réseau ont été réalisées à la main sur papier ou conçues à l'aide du logiciel *VennMaker*, selon le format le plus adapté à la situation d'entretien.

Tous les entretiens ont été retranscrits et entièrement anonymisés.

Deux niveaux ont été distingués dans **l'analyse** : le niveau des cas et des configurations et le niveau des acteurs/actrices.

L'objectif au niveau des cas était de mettre en évidence les tensions ainsi que les facteurs de soutien, les interdépendances et les dynamiques d'influence qui agissent sur un cas et de reconstituer à partir de là la complexité de l'accompagnement pour toutes les personnes impliquées.

Au niveau des acteurs/actrices, les expériences des enfants placés, des membres de la famille d'accueil (mères d'accueil, pères d'accueil, enfants biologiques des parents d'accueil), des parents d'origine, des professionnel·le·s et d'autres personnes significatives ont été comparées, afin de comprendre les points communs et les divergences entre les différents groupes d'acteurs/actrices. Cela nous a permis de déterminer les caractéristiques d'un bon accompagnement pour chaque groupe d'acteurs/actrices.

2.4 Work package 3 : Recherche de cas et conduite d'entretiens

Nous avons collecté cinq à six études de cas multiperspectives au total dans chaque canton (cinq à Lucerne et six dans les trois autres cantons), l'échantillon comprend donc un total de 23 cas³ et 81 entretiens avec 82 perspectives. La sélection a été effectuée à partir d'un échantillon contrôlé avec des caractéristiques contrastées prédéfinies et reflète en conséquence la population concernée par le placement familial. Les entretiens ont été réalisés sur une période de sept mois entre le 23 juin 2021 et le 17 janvier 2022. Le nombre souhaité de perspectives par cas était de trois, ce que l'on a atteint systématiquement dans le canton Genève, dans cinq cas sur six dans le canton de Soleure, dans quatre cas sur cinq dans le canton de Lucerne et dans quatre cas sur six au Tessin. Dans le cas d'une famille de dépannage du canton de Soleure, qui complétait l'échantillon par un contraste important, il n'a été possible de recueillir qu'une seule perspective.

Dans l'aperçu ci-dessous et dans l'ensemble du rapport, on désigne par « professionnel·le·s » des personnes qui travaillent dans les cantons et les communes en tant que curateurs/curatrices, intervenant·e·s de la protection de l'enfant, collaborateurs/collaboratrices des OPF, psychologues, psychiatres, etc. et qui, dans ces rôles professionnels, sont en contact avec les familles d'accueil, les enfants placés et/ou les familles d'origine.

³ L'objectif initial était de recueillir 6 cas par canton, ce qui a bien été atteint dans la collecte. Dans l'un des cas cependant, les personnes participant à l'entretien sont revenues sur leur accord, et nous avons dû supprimer ce cas de l'échantillon définitif. Il s'agissait de grands-parents actifs en tant que parents d'accueil.

On désigne par « parents d'accueil » toutes les personnes qui, au quotidien, sont responsables d'un enfant placé en tant que parents d'accueil. Les parents d'accueil professionnels/employés sont eux aussi désignés dans ce rapport par « parents d'accueil », et ne sont pas englobés dans la catégorie des professionnel-le-s.

Significativement, aucun-e professionnel-le et aucune famille d'origine n'a été disponible pour un entretien dans le canton de Soleure.

La plupart des entretiens ont été conduits en personne (n=75), cinq entretiens (tous avec des professionnel-le-s) ont été réalisés par vidéoconférence et un entretien a eu lieu par téléphone. Ces entretiens ont duré entre 12 minutes (avec un père d'origine au Tessin) et 2 heures 48 minutes (avec une mère d'accueil qui était aussi la grand-mère de l'enfant placé, à Genève).

Les cas à étudier ont été choisis de manière à être aussi contrastés que possible. Il s'agit là d'une méthode établie dans la recherche qualitative pour refléter un vaste champ – ici celui de l'accompagnement des placements en famille d'accueil – dans toutes ses différenciations et ses nuances avec un nombre restreint d'entretiens/d'analyses de cas.

Concernant l'aperçu des perspectives :

- Nous avons recueilli la perspective des enfants placés en famille d'accueil dans 16 cas, ce qui correspond à 16 entretiens avec des enfants âgés de 6 à 19 ans (sept garçons et neuf filles).
- La perspective des familles d'accueil était représentée dans tous les cas. Nous avons mené au total 32 entretiens avec 33 participant-e-s (dans l'un des cas (GE 14), les deux parents d'accueil ont été interrogés ensemble). Dans certains cas, nous avons pu obtenir que plusieurs membres d'une même famille d'accueil participent aux entretiens. Nous avons ainsi rencontré systématiquement les mères d'accueil (18 non-apparentées et cinq apparentées, dont deux grands-mères et trois tantes), cinq pères d'accueil et cinq enfants biologiques de la famille d'accueil (deux garçons, trois filles).
- Dans la plupart des cantons, le plus difficile a été de recueillir la perspective des familles d'origine. Ici, nous avons pu mener des entretiens dans huit cas (cinq à Genève, deux au Tessin et un à Lucerne) avec un total de neuf participant-e-s. Nous avons donc pu interviewer cinq mères et quatre pères en tout.
- La perspective des professionnel-le-s a été prise en compte dans 17 cas (à Soleure, cela n'a pas été possible), ce qui a conduit à 23 entretiens. Dans le canton de Genève, ce sont deux professionnel-le-s issu-e-s de deux services différents qui accompagnent un placement en famille d'accueil et il a été possible d'interroger pour chacun des cas ces deux professionnel-le-s. Dans l'un des cas, il a été possible d'inclure également le point de vue d'un pédopsychiatre.

Tableau 2 : Perspectives des différents acteurs/actrices

	Femmes	Hommes	Total
Perspective Enfants placés en famille d'accueil	7	9	16
Perspective Famille d'accueil	26	7	33
<i>Parents d'accueil</i>	23	5	28
<i>Enfants biologiques</i>	3	2	5
Perspective Parents d'origine	5	4	9

<i>Parents d'origine</i>	5	4	9
Perspective Professionnel-le-s	NA⁴	NA	24⁵
<i>Curateurs et curatrices/Professionnel-le-s Protection de l'enfance / OPF</i>	NA	NA	23
<i>Psychiatres</i>	NA	NA	1
Total	-	-	82

En ce qui concerne le type de placement, les données collectées présentent une grande diversité :

- Dix-sept cas sont des placements long-terme. Parmi ceux-ci, onze cas sont des placements auprès de personnes non-apparentées et six cas sont des placements auprès de personnes du réseau social de l'enfant/de la famille d'origine, dont cinq personnes apparentées et une personne qui a des liens d'amitié avec la famille d'origine.
- Quatre cas sont des placements de courte durée/placements de crise auprès de personnes non-apparentées.
- Un cas se rapporte à une famille d'accueil de dépannage (auprès de personnes non-apparentées).
- Un cas concerne une personne mineure non-accompagnée (placée auprès de personnes non-apparentées).

Tableau 3 : *Types de placements en famille d'accueil*

	Famille d'accueil inconnue avant le début du placement	Famille d'accueil issue du réseau social		Total
		Apparentée	Amie	
<i>Courte durée, placement de crise</i>	4			4
<i>Placement permanent</i>	11	5	1	17
<i>Famille d'accueil de dépannage</i>	1			1
<i>Famille d'accueil MNA</i>	1			1
Total				23

⁴ NA = non applicable. Dans la mesure où les perspectives des professionnel-le-s n'ont pas fait l'objet d'une analyse comparative en lien avec le genre, rien n'est mentionné pour cette catégorie.

⁵ L'un-e des professionnel-le-s a été interviewé à deux reprises, puisqu'il est responsable de deux des cas relevés (GE 12 et GE 13). Cette personne est comptée deux fois ici.

2.5 Work package 3 : Retranscription d'entretiens et analyses de cas

Les entretiens ont tous été retranscrits mot à mot et ce faisant directement anonymisés. Tous les entretiens ont été minutieusement reconstruits et analysés selon les normes de la recherche qualitative. Ils ont ensuite été soigneusement codés à l'aide du logiciel d'analyse qualitative de données MAXQDA en fonction des thèmes pertinents pour l'étude. Nous avons réalisé une analyse thématique. L'analyse thématique vise à identifier dans les données les thèmes récurrents qui sont centraux par rapport aux questions de recherche. L'identification et le développement de ces thèmes ont été guidés par le principe de « Keynes » (en français : « caractéristiques-clé »). Lors de l'analyse, différentes hypothèses ont été émises et ont été chaque fois vérifiées sur le matériel empirique, aussi bien individuellement pour chaque entretien qu'en comparant les entretiens. Un vaste rapport analytique de 20 à 50 pages a été élaboré pour chaque cas. Les principaux thèmes sont, dans chaque rapport de cas :

(1) Reconstruction du cas avec ses différentes phases et changements/ruptures à partir des différentes perspectives ; (2) caractéristiques particulières, spécificités du cas ; (3) le cas échant, questions en suspens/incertitudes relatives à ce cas ; (4) analyse au niveau du cas ; (5) analyse au niveau des acteurs/actrices (individuellement pour chaque entretien).

Les thèmes (4) et (5) sont subdivisés en neuf sous-thèmes, développés d'une part au niveau des cas, d'autre part en tenant compte des perspectives individuelles : / (a) *événements significatifs* ; (b) *contraintes et ressources* ; (c) *transitions et tournants* ; (d) *phases/situations menaçant la stabilité* ; (e) *vécu et thématization de la situation scolaire et du développement de l'enfant* ; (f) *configurations pertinentes (dans le contexte des différentes conditions cadres structurelles du placement en famille d'accueil) et configurations relationnelles* ; (g) *évolution des interdépendances relationnelles entre enfants placés, familles d'accueil, familles d'origine et personnes de référence* ; (h) *déroulement de la coopération entre familles d'origine et familles d'accueil* ; (i) *évolution de la satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement*.

2.6 Work package 4 : Compilation des résultats

Différentes mesures ont été mises en œuvre afin de compiler et de condenser les résultats des différentes équipes de projet régionales. Pendant toute la durée du projet, des réunions en ligne de l'ensemble de l'équipe ont été organisées, hebdomadaires au début, puis bimensuelles, afin de discuter les questions qui ont surgi au cours du projet, de présenter les résultats respectifs et de les discuter en les confrontant aux résultats des autres équipes de projet. Les présentations communes ont également été présentées et discutées lors de ces réunions. Entre les réunions en équipe complète avaient lieu des réunions en ligne bimensuelles des directrices de projet (Daniela Reimer et Gaëlle Aeby) pour parler des questions générales et stratégiques, ainsi que, selon les besoins (min. deux fois par mois), des réunions en ligne des collaboratrices scientifiques du projet (Ida Brink, Mathilde Etienne et Camilla Zambelli), dans lesquelles les questions de collecte et d'analyse ont été discutées de manière approfondie.

Une journée d'étude commune a été organisée à la ZHAW le 24 mai 2022 afin de comparer les résultats des quatre cantons. Parmi les six chercheuses qui ont contribué à l'organisation (Daniela Reimer, Ida Brink, Gaëlle Aeby, Mathilde Etienne, Ornella Larenza et Camilla Zambelli), cinq ont pu être présentes. Nous avons pu procéder dans ce contexte aux premières étapes de la comparaison des analyses de cas, sur lesquelles nous avons continué à travailler ensuite. Par ailleurs, nous avons pu discuter avec les collègues du Tessin toutes les questions relatives à la fin de leur collaboration dans le projet et à la remise de leur matériel, et préparer ensemble les étapes correspondantes.

Par la suite, les résultats ont été discutés et condensés dans le cadre de réunions bimensuelles entre les équipes de projet ZHAW et HETS-Genève (jusqu'en oct. 2022) puis HES-SO Valais/Wallis. L'accent a été mis dans ce cadre sur les échanges relatifs aux analyses de cas collectés ainsi qu'aux recoupements, aux divergences et à la signification des analyses pour le thème central de l'accompagnement des placements en famille d'accueil.

Par ailleurs, le 14 février 2023, les trois équipes des projets « Prochaine génération » se sont rencontrées à leur propre initiative pour une journée d'études à Fribourg afin de mettre en perspective leurs résultats.

2.7 Participation à des conférences et ateliers/Événements de dialogue

Les membres des groupes de projet ont présenté et discuté le projet et ses résultats dans différents contextes :

Groupes de parole Palatin

- Aeby, G. ; Brink, I. ; Etienne, M. ; Reimer, D., 2022. *Ein multiperspektivischer Zugang zur Begleitung von Pflegeverhältnissen : Herausforderungen und Chancen für Forschung und Praxis*. In : Groupe de parole Scientifique, Zurich, Suisse, 1^{er} novembre 2022.
- Reimer, D. ; Brink, I., 2022. *Die Rolle der Begleitung von Pflegeverhältnissen*. In : Groupe de parole APEA, curatelles professionnelles, services de la jeunesse et services sociaux, Berne, Suisse, 8 novembre 2022.
- Aeby, G. ; Etienne, M., 2022 *Perspective multiple dans une configuration de placement. Présentation du système genevois*. In: Groupe de parole - Professionnel-le-s de la pratique de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, Bienne, 21 octobre 2022.
- Reimer, D. ; Brink, I., 2021. *Präsentation der Studie « Gute Begleitung von Pflegeverhältnissen - Gatekeeper, Rollenverständnis, Herkunftseltern, (Nicht-)Bedarf von Begleitung »*. In: Groupe de parole Professionnel-le-s de la pratique de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, Bienne, 21 octobre 2021.

Conférence spécialisée nationale Palatin

- Reimer, D. ; Aeby, G., 2023. Exposé d'input Étude Bon accompagnement: principales conclusions. In : Événement de clôture « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération », Berne, 21 novembre 2023.
- Brink, I. ; Reimer, D., 2021. *Begleitung von Pflegefamilien - zwei Fallstudien, viele Herausforderungen*. In : Conférence spécialisée nationale «Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération», Berne, 1^{er} décembre 2021.
- Aeby, G. ; Etienne, M., 2021. *Atelier - Perspective multiple sur l'accompagnement des relations nourricières : regards croisés de l'enfant placé, des familles d'accueil et d'origine et des professionnel-le-s*. In : Conférence spécialisée nationale « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération », Berne, 1^{er} décembre 2021.

Palatin autres :

- Reimer, D., 2021. *Projet « Un bon accompagnement des relations nourricières » : Groupe de recherche, aperçu du projet, défis particuliers*. In : Palatin, « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération » : Groupe de projet Recherche & Développement, 4^{ème} réunion, en ligne, 1^{er} juin 2021.

11ème Conférence internationale du Foster Care Research Network

Un symposium sur le thème « Foster care structures and accompagnement – effects and obstacles in support » a été réalisé en collaboration avec le projet « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération : Comparaison des structures cantonales » dans le cadre de la 11ème Conférence internationale du Foster Care Research Network, qui s'est tenue à Barcelone les 8 et 9 septembre 2022. Deux présentations ont été proposées également dans le cadre de ce symposium :

- Brink, I. ; Reimer, D., 2022. *Foster family support: foster mothers and their important role in accompaniment practice*. In : 11th International Foster Care Research Network Conference (IFCRN 2022), Barcelone, Espagne, 8-9 septembre 2022.
- Aeby, G. ; Etienne, M., 2022. *The ambivalent position of birth parents in a foster care configuration*. In : 11th International Foster Care Research Network Conference (IFCRN 2022), Barcelone, Espagne, 8-9 septembre 2022.

Événements de la Société suisse de travail social

Les trois projets « Prochaine génération » ont proposé un symposium en commun pour la Conférence de la Société suisse de travail social en novembre 2022 (en ligne), qui a été réalisé.

- Reimer, D. ; Brink, I. ; Aeby, G. ; Etienne, M., 2022. *(Gute) Begleitung von Pflegefamilien : ein mehrperspektivischer Blick*. In : SSTS Forum «Transformationen Sozialer Arbeit», FHNW, en ligne, 25 novembre 2022.

Le projet a également été présenté dans le cadre d'un événement Dialogue de la Société suisse de travail social en juin 2023.

- Aeby, G. 2023. *Regards croisés sur le placement en famille d'accueil*. In : SSTS Dialogue : « Différences entre les approches de recherche du travail social en Suisse ? », Berne, 20 juin 2023.

Conférence EuSARF

- Aeby, G. ; Etienne, M. ; Brink, I., 2023. *Ambivalences and dilemmas in foster care configurations from the perspective of Swiss professionals*. In : European Scientific Association on Residential and Family Care for Children and Adolescents (EuSARF) Conference, University of Sussex, Brighton, Angleterre, 12-15 septembre 2023.

2.8 Réalisation de focus groupes dans les cantons étudiés

Des focus groupes, organisés dans tous les cantons dans lesquels s'est déroulée l'enquête, ont permis de présenter et de discuter les résultats transcantonaux du projet. Deux événements de focus groupes ont été réalisés au Tessin (l'un avec des parents d'accueil, l'autre avec des professionnel-le-s). Dans tous les autres cantons s'est tenu un seul focus groupe. Pour une vue d'ensemble :

- Focus groupe avec des familles d'accueil au Tessin le 13 juin 2022
- Focus groupe avec des professionnel-le-s au Tessin le 14 juin 2022
- Focus groupe avec des professionnel-le-s à Genève le 8 novembre 2022
- Focus groupe avec des professionnel-le-s (OPF et canton) à Lucerne le 12 janvier 2023

- Focus groupe avec des professionnel-le-s et des parents d'accueil à Soleure le 6 mars 2023

Tous les focus groupes ont été conçus de telle sorte que deux représentantes de l'équipe de recherche soient chaque fois présentes. Celles-ci présentaient pour commencer une série de résultats choisis. Une discussion de groupe modérée était ensuite menée avec les participant-e-s, qui pouvaient se référer aux résultats et les commenter à partir de leur travail quotidien.

Les principaux points de discussion transcantonaux peuvent être résumés comme suit :

- *La garantie d'un accompagnement pour tous les acteurs/actrices.* Les avis étaient ici largement unanimes, en particulier à Soleure, à Lucerne et au Tessin, sur le fait que le système accorde jusqu'à présent trop peu d'attention aux familles d'origine. La discussion a porté également sur la manière de mieux aborder les enfants dans l'accompagnement.
- *Champ de tension : familles d'accueil apparentées.* Tous les cantons ont estimé que les placements en famille d'accueil apparentée sont une ressource potentielle, qui doit cependant être mieux encadrée sur le plan professionnel, notamment dans les cantons alémaniques et au Tessin. On a besoin pour cela d'une base fiable pour l'indemnisation financière et la pratique d'accompagnement. La question de savoir ce que cela signifie pour les professionnel-le-s impliqué-e-s a fait l'objet de débats controversés, en particulier concernant le potentiel de l'accompagnement des placements en famille d'accueil par les OPF et/ou les institutions cantonales.
- *Recrutement des familles d'accueil.* On relève dans tous les cantons un besoin accru de familles d'accueil que l'on ne parvient pas à couvrir avec les stratégies de recrutement mises en œuvre aujourd'hui.
- *Accompagnement des transitions.* Les possibilités d'un accompagnement plus intensif du passage de l'enfant en famille d'accueil ont fait l'objet de discussions controversées – il est considéré d'une part comme nécessaire, mais les professionnel-le-s estiment d'autre part que la marge de manœuvre en matière de soutien est limitée et considèrent que certaines difficultés psychiques liées à la transition ne peuvent être atténuées que partiellement. Le thème du leaving care a reçu ces dernières années davantage d'attention dans la recherche et la pratique, mais des lacunes supplémentaires et un besoin de légiférer ont été identifiés ici. La perspective axée sur les déficits des jeunes adultes, qui sont presque partout une condition à la poursuite des mesures mais qui ont un caractère stigmatisant, a notamment fait l'objet de controverses.
- *L'accompagnement centré sur l'adulte.* La question de savoir comment mieux atteindre les enfants et les adolescent-e-s dans le cadre de l'accompagnement et la question du rôle que joue/doit jouer la personne dite de confiance, qui semble dans la plupart des endroits ne pas avoir été clarifié jusqu'à présent, ont fait l'objet de discussions controversées.

2.9 Focus groupe supplémentaire avec d'autres cantons en transition

Un échange avec des représentant-e-s des cantons qui ont entrepris ces dernières années d'importantes restructurations dans le domaine de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil a été organisé comme méthode complémentaire de suivi. Ce focus groupe supplémentaire a été réalisé sur les directives du groupe de projet Palatin dans l'objectif de nuancer les résultats des cantons de Genève, du Tessin, de Soleure et de Lucerne, étudiés de manière approfondie, au regard des expériences des cantons qui sont actuellement dans un processus de transformation de leur système de placement familial. Nous avons choisi à cet effet les cantons de Neuchâtel, Zurich et Berne. Cet échange a eu lieu en allemand, par vidéoconférence, le 16 janvier 2023 (les collègues de Neuchâtel parlant allemand).

Les principaux thèmes de l'échange relatif aux expériences de transformation peuvent être sommairement décrits comme suit :

- *Un pilotage actif est nécessaire pour des transformations plus conséquentes* : pour initier des transformations du système, les trois cantons cités ont dû prendre en charge activement le pilotage de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, ce qui nécessite le cas échéant la création de bases légales.
- *Modération de conflits dans le processus de transition* : la (plus grande) prise en charge du pilotage par les cantons est potentiellement source de conflits entre les différents acteurs dans les cantons, ce qui nécessite une modération prudente et une clarification des responsabilités.
- *Accompagnement pour toutes les familles d'accueil* : aux yeux des cantons qui sont engagés dans des processus de transformation, l'objectif des transformations structurelles doit être que les conditions et l'accompagnement soient accessibles au plus grand nombre possible de familles d'accueil, de manière transparente et à plus bas seuil qu'auparavant.
- *Recrutement de familles d'accueil* : on manque de familles d'accueil dans les trois cantons. Les cantons doivent (co-)développer des stratégies de recrutement de familles d'accueil.

2.10 Planification et préparation d'un ouvrage édité.

Il a été convenu avec la Fondation Palatin que les résultats des trois projets de recherche seraient publiés dans un ouvrage édité (éditeurs/éditrices : Klaus Wolf et les responsables du projet Prochaine génération, langues : allemand et français, groupe-cible : scientifiques, étudiant·e·s et praticien·ne·s intéressés par l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, le cas échéant, personnes concernées intéressées). Pour l'élaboration et la préparation de ce livre, des réunions de travail (en ligne) entre les représentant·e·s du projet et Klaus Wolf ont déjà été organisées et seront organisées à l'avenir. Les textes soumis par les différents groupes de projet font l'objet de retours réciproques (reviews), et un cadre pour le volume est élaboré et rédigé en commun par les éditeurs/éditrices.

Comme contributions sont prévus les textes suivants, issus du projet, qui ont été soumis aux co-responsables d'édition :

I. Topologie der Begleitung von Pflegeverhältnissen / Topologie de l'accompagnement des placements en famille d'accueil

Landkarte der Begleitung von Pflegeverhältnissen: Aufgaben und Spannungsfelder in der Begleitung – Was konstituiert gute Begleitung für welche Akteur:innen? (Carte de l'accompagnement des relations nourricières : Tâches et champs de tension dans l'accompagnement – Qu'est ce qui constitue un bon accompagnement pour quels acteurs/actrices ?)

D. Reimer, G. Aeby, I. Brink, M. Etienne, O. Larenza, C. Zambelli

La Revue de la littérature ainsi que des matériaux empiriques sont utilisés pour l'élaboration du texte ; volume pressenti : 90'000 caractères.

II. Begleitung in Übergängen / Accompagnement dans les transitions

Begleitung über den Verlauf und in Übergängen (Accompagnement tout au long du placement et lors des transitions)

I. Brink, D. Reimer, M. Etienne, G. Aeby, O. Larenza, C. Zambelli

L'article étudie ce qui fait un bon accompagnement et à quel moment, et discute de la manière de répondre aux besoins des parties prenantes en termes d'accompagnement tout au long du placement ; volume pressenti : 35'000 caractères.

III. Ambivalences et dilemmes autour des facteurs facilitateurs et des obstacles à la collaboration au sein de configurations de placement : la perspective des professionnel·les

Professionnel·le·s du travail social pour les enfants placés en famille d'accueil, les parents d'accueil et les familles d'origine – différents modèles, avantages et inconvénients, champs de tensions et ressources – en français

M. Etienne, G. Aeby, I. Brink, D. Reimer, O. Larenza, C. Zambelli

Ce texte présente les différents modèles dans les cantons et discute des champs de tensions et des ressources en s'appuyant sur les matériaux empiriques ; volume pressenti : 35'000 caractères.

L'équipe de recherche a finalisé des premières versions des chapitres pour le 31 mars 2023 (date officielle de la fin du projet). Après un processus de peer-review par les éditeurs/éditrices, les chapitres seront retravaillés avant publication. En raison des différents calendriers des trois projets, la publication de l'ouvrage édité commun est prévue pour 2024.

2.11 Autres publications prévues/en préparation

Outre le présent rapport final et l'ouvrage édité, d'autres articles scientifiques issus du projet doivent être publiés dans des revues spécialisées ou des anthologies. La Fondation Palatin sera dûment informée des publications. Sont planifiés au minimum un texte de l'équipe ZHAW ainsi qu'un texte de l'équipe HES-SO Valais-Wallis (HETS Genève jusqu'en oct. 2022) ; un texte supplémentaire sera éventuellement élaboré en commun par les équipes. Pour le texte inter-équipes, c'est en premier lieu la thématique du placement en famille d'accueil apparentée qui s'impose. En ce qui concerne les textes propres aux différentes équipes, un texte de l'équipe ZHAW est pour l'instant prévu sur le thème des mères d'accueil, leur situation, leurs défis, la charge psychique et les stratégies de gestion (dans le prolongement de l'exposé proposé à la Foster Care Conference de Barcelone). L'équipe HES-SO Valais-Wallis prévoit un texte sur le thème des parents d'origine (position dans la configuration, tensions et ambivalences, (manque de) soutien des professionnel·le·s) (là aussi dans le prolongement de l'exposé à la Foster Care Conference de Barcelone).

Dans le cadre du projet « *Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération : Un bon accompagnement des relations nourricières* », l'équipe de recherche a recueilli un matériel empirique riche et unique, basé sur la reconstitution de 23 cas de placements en famille d'accueil. L'équipe de recherche souhaite développer à partir de ce matériel un kit didactique de formation et de formation continue « *Accompagnement multiperspective* » (« *Multiperspektivische Begleitung* », MPB-Kit). Le kit MPB doit permettre d'encourager la sensibilité, la réflexion et l'apprentissage multiperspective des étudiant·e·s, des professionnel·le·s et des parents d'accueil. L'approche multiperspective permet de réfléchir aux modalités d'un bon accompagnement qui intègre toutes les personnes impliquées avec leurs perspectives. Le développement éventuel de ce kit MPB dépend des possibilités de financement. Aucune source de financement n'a pu être trouvée pour l'instant.

3 Défis du projet

Le design de recherche choisi comportait de grands défis, aussi bien au niveau de l'accès au terrain et de la collecte des données qu'au niveau des analyses et interprétations. Ces défis ont été compensés par des avantages indéniables aux deux niveaux.

En ce qui concerne l'accès au terrain et la collecte de données, nous avons identifié trois grands défis : (1) les gatekeepers, qui peuvent être aussi bien des professionnel-le-s que des membres de la famille d'accueil et qui rendent difficile ou accordent l'accès aux enfants et aux parents d'origine ; (2) difficultés à recueillir le point de vue des jeunes enfants ; (3) le manque de disponibilité des familles en raison de leur emploi du temps chargé.

En ce qui concerne l'accès au terrain, grâce à une bonne collaboration avec des services/organisations et des professionnel-le-s, nous avons eu accès à des familles d'accueil et, en partie, à des enfants placés, aux enfants biologiques des familles d'accueil ainsi qu'à des parents d'origine, dont la perspective n'est encore souvent que trop peu prise en compte dans la recherche sur l'aide aux enfants placés.

L'approche choisie d'étude de cas multiperspective a eu un effet positif sur la participation : des personnes qui avaient elles-mêmes accepté un entretien (souvent des mères d'accueil ou des professionnel-le-s – des personnes qui ont dans le champ un statut de gatekeeper) se sont souvent engagées pour convaincre d'autres personnes de se prêter à un entretien et ont parfois coorganisé les entretiens avec les autres personnes du cas pour l'équipe de recherche. La plupart des entretiens ont été menés au domicile des familles. Des entretiens avec plusieurs membres de la famille ont ainsi pu être réalisés à la suite dans les familles. Les entretiens se sont déroulés dans le quotidien des familles et en sont empreints. Ce sont parfois de brefs entretiens, parce que les personnes avaient peu de temps ou que la pièce dans laquelle avait lieu l'entretien n'était à disposition que pour un laps de temps limité. Comme les intervieweuses étaient déjà présentes au domicile familial, il a été possible de réaliser également de brefs entretiens avec des enfants dans des familles où la motivation était plutôt volatile. On a pu obtenir ainsi des aperçus très intéressants sur les perspectives des enfants et adolescent-e-s, qui sont en général difficilement accessibles pour des entretiens.

On peut retenir globalement que le design de recherche était exigeant en termes d'engagement et de flexibilité pour l'équipe de recherche (temps, capacité à convaincre des personnes potentielles à participer aux entretiens, flexibilité pour des entretiens avec différents membres de la famille dont la motivation est variable, etc.), mais que ces efforts ont été récompensés par la richesse des données obtenues.

En ce qui concerne les analyses et les interprétations, trois grands défis ont été identifiés: (1) le temps que requiert l'analyse de chacun des entretiens, puis l'analyse globale du cas; (2) la complexité de la reconstitution d'un cas dans lequel apparaît un récit de la situation, sans omettre les variations d'une perspective à l'autre et en gérant des informations contradictoires; (3) les plus grandes difficultés d'anonymisation que pose l'analyse de cas par rapport aux entretiens individuels.

L'équipe de recherche a dû se confronter à ces défis et exploiter de manière productive la complexité du matériel empirique. Les différentes perspectives recueillies sur l'accompagnement ont été perçues comme bénéfiques. L'identification des dynamiques de cas ainsi que des points de convergence et de divergence est l'élément central de l'approche, puisque c'est ainsi que l'on est parvenu à déceler des enjeux centraux de l'accompagnement et finalement à mettre en évidence des besoins de développement.

4 Résultats obtenus sur la base des questions formulées par la Fondation Palatin dans l'appel à projet

Dans l'appel à projet pour la présente étude, les responsables du projet global « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération » avaient formulé 12 questions, parfois associées à leur tour à des sous-questions, auxquelles le projet « Un bon accompagnement des relations nourricières » devait répondre. Le projet « Un bon accompagnement des relations nourricières » a pu élaborer des réponses différenciées pour toutes les questions formulées. Les résultats sont donc présentés dans l'ordre des questions. Nous avons élaboré nos réponses en nous appuyant sur la littérature, sur les rapports relatifs à la structure d'accompagnement, les analyses multiperspectives, les perspectives de divers acteurs et actrices ainsi que les constats des différents focus

groupes. Lorsque rien d'autre n'est spécifié, nos réponses s'appuient sur le matériel multiperspective et le cas échéant sur les discussions des focus groupes. Lorsque ce sont seulement, ou en particulier, les perspectives de certains acteurs/actrices qui ont été utilisées, cela fait l'objet d'une mention séparée.

*1. Quels sont les **principaux critères et les conditions majeures** d'un bon accompagnement des relations nourricières (analyse de **l'état de la recherche internationale**) ?*

La littérature internationale nous apprend que l'accompagnement est dynamique et qu'il fait l'objet d'un processus de développement et d'adaptation constant en fonction, par ex., de la durée du placement, de l'âge de l'enfant, de la situation de vie, de l'évolution et des expériences de l'enfant placé, des membres de la famille d'accueil et des membres de la famille d'origine, et des évolutions dans les configurations, qui influent les unes sur les autres. Pour approcher la question de savoir ce qui caractérise un « bon » accompagnement, il paraît utile de partir des besoins des différentes personnes impliquées dans le placement en famille d'accueil. Divers résultats de recherche sont disponibles à ce sujet. Donner une description collective des situations de besoins pour un groupe (enfants placés en famille d'accueil, mères d'accueil, pères d'accueil, mères d'origine, pères d'origine) n'est cependant que partiellement possible. Ces besoins sont en partie individuels et évoluent en partie de façon dynamique au cours du placement. Il faut par conséquent avoir une base qui définisse ce que doit apporter un bon accompagnement, en même temps qu'un cadre large qui permette de réagir individuellement aux besoins – qu'ils soient à long ou court terme, prévisibles ou imprévisibles. La revue de la littérature internationale détaillée, comprenant plus de 150 sources bibliographiques, a été transmise à la Fondation Palatin dans le premier rapport intermédiaire (automne 2021).

En ce qui concerne les enfants placés en famille d'accueil, la littérature montre qu'ils ont souvent vécu des situations difficiles (négligence, maltraitance, situations précaires dans la famille d'origine), ce qui peut entraîner des répercussions sur leur santé psychique et physique ainsi que sur leur parcours scolaire. La stabilité du placement semble être le facteur décisif de leur autonomie et de leur bien-être à l'âge adulte. Les enfants placés doivent s'accommoder de leur double appartenance à leur famille d'origine et à leur famille d'accueil et apprendre à naviguer entre deux systèmes de socialisation, ce qui peut conduire à des tensions. De nombreux enfants placés en famille d'accueil aspirent à une vie « normale », mais font régulièrement l'expérience d'être stigmatisés en raison de leur condition d'enfants placés (dans l'environnement social, à l'école, dans la famille d'accueil), ce qui peut entraver leur développement. De nombreux enfants placés ont des frères et sœurs, mais les fratries sont souvent séparées, ce qui engendre une charge supplémentaire. La majorité à 18 ans signifie la perte du lien juridique à la famille d'accueil si la mesure n'est pas prolongée. Les jeunes adultes venant de familles d'accueil vivent en conséquence une transition accélérée vers l'âge adulte, où il leur est demandé d'être autonomes.

Les conditions centrales pour répondre aux exigences de l'accompagnement des enfants placés tout au long du placement sont, chez les professionnel·le·s, la connaissance et la compréhension des cas, la reconnaissance des besoins individuels de l'enfant, un regard compréhensif sur l'enfant, sur les deux familles et leur configuration famille d'origine-famille d'accueil, la mise en œuvre de possibilités d'accéder aux frères et sœurs, la modération des relations avec d'autres professionnel·le·s impliqué·e·s, ainsi que la thématization et la préparation des transitions.

Les familles d'accueil vivent une forme de famille « non-conventionnelle », puisqu'elles sont une famille « publique », ce qui conduit à des contradictions et à des tensions. Les motivations des parents d'accueil peuvent

⁶ L'annexe du présent rapport inclut une liste de la littérature utilisée dans la revue.

être diverses, une dimension émotionnelle est cependant souvent présente. Un accompagnement insuffisant peut contrarier leur motivation et conduire à des ruptures. Un soutien adéquat et l'accès à des formations continues appropriées peuvent avoir un effet stabilisateur sur le placement. Les familles d'accueil sont particulièrement mises à l'épreuve par des comportements difficiles des enfants placés. Le quotidien et le bien-être des enfants biologiques ou adoptés des familles d'accueil sont également impactés par le placement, la situation de ces enfants requiert donc l'attention des professionnel-le-s. Les familles d'accueil professionnelles forment un groupe à part, avec des compétences et des défis spécifiques. En raison de leurs connaissances préalables, on les considère comme étant mieux à même de gérer des enfants avec des problèmes complexes. Dans le cas des familles professionnelles se pose cependant tout particulièrement la question de la durabilité de l'appartenance commune ; la chambre de l'enfant placé peut, par exemple, être vite réoccupée par un autre enfant après son départ et l'enfant placé se sent alors mis à l'écart. Ce risque existe notamment au moment du passage à l'âge adulte des enfants placés, mais aussi après la fin planifiée d'un placement.

Le travail spécialisé avec des familles d'accueil non-professionnelles et professionnelles requiert tout au long de l'accompagnement du placement une grande sensibilité à l'ambivalence. L'autre condition centrale pour travailler avec les familles d'accueil est qu'il y ait une compréhension globale du cas. Ce n'est qu'avec cette compréhension globale que l'on pourra percevoir les ressources, les défis et les contraintes spécifiques dans la configuration du cas et mettre à disposition des ressources de gestion sur mesure.

Le parcours biographique des familles d'origine est, dans bien des cas, marqué par de grandes difficultés dans de nombreux domaines de vie. Les parents d'origine ont souvent du mal à accepter le placement de leur enfant. Ils vivent la relation avec l'enfant dans un cadre limité dans le temps et/ou souvent sous la contrainte (relation réglée et organisée par des professionnel-le-s) et sous surveillance (par ex. lors des visites médiatisées), d'où leur difficulté à préserver leur identité de parents sans enfant et de vivre la relation avec leur enfant. En raison d'un manque de transparence ou d'un désaccord entre professionnel-le-s, famille d'accueil et famille d'origine sur la perspective temporelle du placement, il leur est difficile de développer des perspectives pour leur propre avenir. Les parents d'origine sont considérés comme un groupe exigeant en termes d'accompagnement.

Il n'est souvent pas tenu compte des frères et sœurs biologiques des enfants placés en famille d'accueil et les contacts entre frères et sœurs sont rarement encouragés et accompagnés de façon systématique. Les frères et sœurs peuvent pourtant représenter pour les enfants placés des interlocuteurs/interlocutrices importants et accessibles. Un bon accompagnement requiert que l'on prenne aussi en compte le rôle de la fratrie pour l'enfant placé. Cela aussi présuppose connaissance et compréhension des cas.

La vaste revue de la littérature offre des suggestions variées. Il apparaît clairement que le thème de l'accompagnement des placements en famille d'accueil n'a été que peu étudié directement jusqu'à présent. Le processus de recherche n'a permis de trouver dans aucune des langues prises en compte une étude qui soit essentiellement consacrée à la notion d'accompagnement des placements en famille d'accueil. En l'absence d'études sur notre sujet, nous avons appliqué à l'accompagnement les résultats de diverses études portant sur différents thèmes dans la revue de la littérature, et créé ainsi une large base bibliographique sur le thème de l'accompagnement. Il apparaît également clairement que la situation d'accompagnement doit s'organiser différemment en fonction du type de placement, de la phase et de la durée du placement et en fonction des besoins individuels des personnes impliquées et des configurations qu'elles forment ensemble dans les configurations individuelles respectives.

Des critères de qualité s'appliquant à tous les cas ont pu être définis :

- Prise en compte effective de toutes les personnes concernées et de toutes les perspectives
- Continuité de l'accompagnement et confiance entre les personnes impliquées comme socle
- Connaissance et compréhension des cas chez les professionnel-le-s, définition du cas commune

- Acceptation du placement par la famille d'origine
- Acceptation, du côté de la famille d'accueil, de l'importance que revêt pour l'enfant sa famille d'origine
- Reconnaissance et valorisation pour les familles d'accueil, présence des professionnel-le-s

Pour parvenir à remplir ces critères, il est essentiel d'avoir des structures transparentes qui mettent des interlocuteurs/interlocutrices à disposition de toutes les personnes impliquées et apportent de la clarté sur leurs rôles respectifs. Il est également nécessaire que les professionnels disposent de ressources en temps et de qualifications professionnelles qui leur permettent d'aborder les champs de tension avec une sensibilité à l'ambivalence, d'assurer la connaissance et la compréhension des cas et de garantir un haut niveau de compétences dans la communication et la modération avec différents groupes cibles.

2. Comment l'accompagnement est-il organisé dans une sélection contrastive de cantons et dans les trois régions linguistiques (également pour différentes formes de familles d'accueil - familles d'accueil apparentées, placements d'urgence, etc. – et pour les placements volontaires ou ordonnés par les autorités) ?

Des rapports structurels détaillés sur les quatre cantons étudiés ont été présentés à la Fondation Palatin avec le premier rapport intermédiaire (automne 2021). La comparaison montre qu'il existe en ce qui concerne l'accompagnement des différences structurelles généralisables entre les cantons étudiés de Suisse latine et de Suisse alémanique. Ainsi, à Genève et au Tessin, l'accompagnement est une tâche essentiellement assumée par les services cantonaux, et l'offre de prise en charge est similaire pour les différents types de placement (à long terme, d'urgence ; en famille apparentée, non-apparentée ; volontaire, sur mandat), tandis qu'à Soleure et à Lucerne, les OPF jouent un rôle important et que l'intervention directe des services cantonaux ou communaux dans les familles d'accueil accompagnées par des OPF est moindre. L'offre de prise en charge pour les différents types de placement est donc hétérogène.

Canton de Genève

A Genève, deux services sont impliqués dans les placements en famille d'accueil. Le suivi des mineurs placés est assuré par le Service de protection des mineurs (SPMi). Les collaborateurs et collaboratrices du SPMi s'occupent de l'enfant et de sa famille d'origine, tout en collaborant étroitement avec les familles d'accueil pour les questions de droit de visite ou autres besoins de l'enfant placé. Les collaboratrices et collaborateurs du service qui est notamment responsable des familles d'accueil (SASLP) évaluent, autorisent, surveillent et accompagnent les familles d'accueil. Les familles d'accueil apparentées et non-apparentées bénéficient du même soutien et du même accompagnement (avec quelques aménagements possibles pour faciliter la prise en charge en famille apparentée, qui représente la majorité des placements familiaux dans le canton). Il n'existe pas à Genève de familles d'accueil professionnelles qui sont engagées contre rémunération pour leur activité en tant que parents d'accueil. Jusqu'à l'entrée en vigueur du REJ en juin 2021, la formation initiale/continue des familles d'accueil n'était pas obligatoire. Une formation est en train d'être mise en place à l'heure actuelle, mais n'est pas encore disponible. Il n'y a aucune OPF implantée dans le canton, et la collaboration avec des OPF extracantonaux est marginale dans le canton de Genève. Une association de parents d'accueil est active et collabore avec le SASLP : l'AGFAH (Association Genevoise des Familles d'Accueil avec Hébergement). Elle offre un soutien aux familles d'accueil et organise à cette fin des cafés-rencontres, des conférences avec tables rondes et des groupes de discussion.

Canton du Tessin

Au Tessin, l'Office pour la protection de l'enfant (UAP) comprend (notamment) le secteur Placement familial et adoption et le secteur Familles et mineurs. Ce sont eux qui ont principalement la compétence pour les placements

en famille d'accueil. Depuis 2016, on y trouve une structure similaire à celle de Genève (comprenant un-e professionnel-le pour les familles d'accueil, un-e autre pour les enfants placés). Jusque-là, un-e même professionnel-le assumait la responsabilité du cas dans son ensemble et était l'interlocuteur/interlocutrice de toutes les personnes impliquées. L'association de parents d'accueil tessinoise ATFA (Associazione Ticinese Famiglie Affidatarie) joue un rôle important dans le recrutement et l'accompagnement des familles d'accueil. L'ATFA s'occupe de rechercher des familles d'accueil, organise des sessions d'information pour les familles qui s'intéressent à la possibilité de devenir familles d'accueil et propose son soutien aux familles d'accueil. C'est également cette association qui organise et promeut des formations continues pour les parents d'accueil. Les familles d'accueil apparentées reçoivent un soutien du canton, mais le montant de leur indemnisation est moins élevé que celui des familles d'accueil traditionnelles. Au moment de l'étude du champ, il n'y avait qu'une seule famille d'accueil professionnelle dans le canton. La formation n'est pas obligatoire pour les familles d'accueil de longue durée, mais seulement pour les familles d'accueil d'urgence.

Canton de Lucerne

La structure est complexe à Lucerne, puisque les domaines de responsabilité et les compétences sont réparties entre différents acteurs (cantons, communes, OPF ainsi que services qui assument des tâches sur mandat des communes). Le canton est responsable de la surveillance et de l'autorisation des OPF. Les communes sont responsables de la surveillance et de l'autorisation des familles d'accueil et des placements en famille d'accueil et financent les familles d'accueil qui ne sont pas affiliées à une OPF (environ 30% des familles d'accueil, principalement des placements en famille d'accueil apparentée). Les communes peuvent déléguer la surveillance à des services spécialisés. Les OPF sont responsables du recrutement de leurs propres familles d'accueil. Il existe trois formes de placement : les placements « relais » de week-end et de vacances, les placements long terme et les placements d'intervention de crise et d'urgence. Dans la pratique et dans la plupart des placements en famille d'accueil, des curateurs et curatrices professionnelles sont également impliqués dans l'accompagnement et le soutien.

Canton de Soleure

À Soleure, c'est le canton qui est responsable de la surveillance. Une partie des familles d'accueil est accompagnée par des OPF. Le canton assume des tâches dans le domaine de l'accompagnement/du soutien des familles d'accueil qui ne sont pas employées par une OPF (interlocuteur en cas de questions ou de problèmes) avec des ressources en temps limitées, et il n'est par conséquent pas toujours possible d'assurer un accompagnement suffisant. Lorsqu'elles ont un important besoin de conseil, les familles d'accueil sont orientées vers des services spécialisés, vers un coaching ou vers l'accompagnement familial socio-éducatif (SPF), ou l'autorisation est assortie d'une condition (obligation) d'accompagnement par une OPF. Le canton finance des formations continues spécifiques pour les familles d'accueil. Dans la pratique, des curateurs et curatrices sont également impliqués dans l'accompagnement de nombreux placements en famille d'accueil.

On constate globalement qu'il existe de grandes différences structurelles entre les cantons. À Genève et au Tessin, un-e professionnel-le d'un service cantonal est responsable de la prise en charge de l'enfant, et donc aussi de son accompagnement. À Soleure et Lucerne, la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant dépendent du type de placement, ainsi que de l'implication ou non d'une OPF. Les parents d'origine ne sont systématiquement accompagnés que dans le seul canton de Genève. En ce qui concerne les familles d'accueil, la surveillance et l'accompagnement ont tendance à être uniformes à Genève et au Tessin. Dans les cantons alémaniques, on trouve une offre plus diversifiée qui dépend du type de placement, de la professionnalisation ou non des parents d'accueil et de l'organe responsable – OPF, commune ou canton. Les familles d'accueil qui ne sont pas employées par une OPF sont en règle générale encadrées de manière moins intensive.

3. Que **comprend l'accompagnement des relations nourricières dans les cantons choisis** et dans les différentes régions linguistiques ?

Partant de la définition sur laquelle se fondent le présent projet et le présent rapport – «l'accompagnement comprend toutes les activités menées par des professionnel-le-s à travers lesquelles un placement en famille d'accueil est préparé, autorisé et surveillé et à travers lesquelles sont soutenus tout au long d'un placement les personnes impliquées (enfant placé, parents d'origine, parents d'accueil) et leur entourage (enfants biologiques et autres enfants dans la famille d'accueil, fratrie de l'enfant placé, le cas échéant autres personnes significatives)» (voir ci-dessus) –, l'accompagnement doit généralement inclure, dans tous les cantons, l'autorisation, la surveillance et le soutien du placement. L'accompagnement est réalisé avec une intensité variable et avec l'implication de différents services et professionnel-le-s. Compte-tenu des différences, une distinction par région linguistique ne semble avoir qu'une pertinence limitée (pour aller au-delà de la question 2, voir ci-dessus). Des formes d'attribution des différentes tâches à différents services, spécifiques à chaque canton, peuvent être identifiées. Le tableau ci-dessous illustre la structure qui encadre les contenus de l'accompagnement et les attribue à différents organes, services et personnes. La vue d'ensemble sous forme de tableau s'appuie sur la structure vécue, ou réalité juridique dans les cantons, telle qu'elle nous a été décrite dans l'enquête structurelle et dans les cas :

Tableau 4 : *Compétences pour l'autorisation, la surveillance et le soutien du placement*

Canton	Autorisation	Surveillance	Soutien du placement
Lucerne	Professionnel-le-s des communes	Professionnel-le-s des communes Services spécialisés mandaté par les communes	OPF Professionnel-le-s de la surveillance Curateurs/curatrices Le cas échéant : autres, par ex. thérapeutes
Soleure	Professionnel-le-s du canton	Professionnel-le-s du canton	OPF Professionnel-le-s de la surveillance Curateurs/curatrices, le cas échéant services de conseil, SPF, services proposant des formations continues, etc.
Genève	Canton : SASLP	Canton : SASLP + SPMi	Familles d'origine : SPMI Enfants placés en famille d'accueil : SPMI Familles d'accueil : SASLP Association de parents d'accueil

Tessin	Canton : Office de l'Aide et de la protection (UAP)	Canton : Office de l'Aide et de la protection (UAP)	Canton : Office de l'Aide et de la protection (UAP), Association de parents d'accueil
--------	---	---	---

La surveillance et les autorisations sont confiées à des instances différentes selon les cantons, mais les compétences sont clairement définies. Dans le contexte de ce que l'on désigne dans le tableau par « soutien du placement », on observe une grande diversité en matière de prestataires/responsables, de groupes-cibles, d'intensité du soutien, ainsi que, le cas échéant, du nombre des différents professionnel-le-s impliqué-e-s.

On constate ainsi que l'organisation concrète varie d'un canton à l'autre, mais aussi à l'intérieur des cantons, notamment lorsque se côtoient dans un canton des placements accompagnés par des OPF et des placements dits « non accompagnés ».

*a. Y a-t-il des **différences fondamentales entre l'accompagnement par les OPF et d'autres services** ? Quelles conséquences ont ces différences par ex. sur la stabilité des relations nourricières et les chances de développement des enfants placés en famille d'accueil ?*

Dans le canton de Lucerne, 70% environ des placements en famille d'accueil sont accompagnés/soutenus par des OPF ; pour le canton de Soleure, le nombre des placements en famille d'accueil accompagnés par des OPF n'est pas connu.

D'après nos échanges avec les représentant-e-s des cantons de Zurich, Berne et Neuchâtel, on compte actuellement dans le seul canton de Zurich 15 différentes OPF en activité, avec de grandes variations dans leur façon de travailler, leurs orientations et leur portée (nombre de familles d'accueil accompagnées, activité régionale vs. suprarégionale).

Les cas multiperspectives étudiés et la comparaison des cas ont révélé que l'accompagnement par les OPF est assuré diversement, avec des spécificités propres à chaque cas comme des spécificités liées à l'orientation des différentes OPF. Le domaine des OPF n'est ainsi pas uniforme, mais au contraire très diversifié et doit être considéré et apprécié de manière suffisamment différenciée.

Les différences suivantes, mises en évidence dans notre étude, sont frappantes et doivent être discutées plus en détail notamment quant à leurs implications pour la pratique :

Accompagnement par des OPF

Disponibilité : Les familles d'accueil qui sont accompagnées par une OPF ont des interlocuteurs/interlocutrices fixes dans l'OPF, qui sont pour elles une importante ressource et représentent dans de nombreux cas un élément de sécurité. Tandis que les familles d'accueil qui ne sont pas accompagnées par des OPF (ceci dans tous les cantons étudiés) voient plus rarement leurs interlocuteurs/interlocutrices et ne parviennent souvent pas à les joindre (par téléphone) pendant d'assez longues périodes, même pour des questions urgentes, la plupart des OPF ont des services de piquet qui permettent de joindre les professionnel-le-s à toute heure et d'être régulièrement en contact avec eux. Selon les familles d'accueil interrogées, la disponibilité 24h/24, 7j/7 de nombreuses OPF est rarement exploitée en dehors des horaires de travail habituels des professionnel-le-s. Mais le fait qu'un-e professionnel-le soit joignable et disponible en permanence est une ressource importante et sécurisante pour les

familles d'accueil. Dans l'idéal, les OPF ont une stabilité du personnel qui garantit une continuité dans l'accompagnement.

Formations continues : Les familles d'accueil qui sont accompagnées par une OPF bénéficient généralement par son intermédiaire d'une offre étendue de préparation, de formations continues et de perfectionnement, qui sont au moins partiellement obligatoires. Les familles d'accueil qui ne sont pas accompagnées par une OPF ont moins d'accès à la formation continue, et en de nombreux endroits il n'existe pas ou peu de formations continues obligatoires pour ces familles. Ce sont en particulier les cours de préparation qui sont perçus comme utiles par les familles accompagnées par une OPF. Les formations continues obligatoires sont diversement appréciées. Elles sont en partie perçues comme une possibilité de se qualifier et de se développer personnellement et donc comme un privilège. Elles sont néanmoins en partie décrites aussi comme fastidieuses et peu spécifiques à la situation propre, et donc plutôt comme une obligation que comme un privilège par les familles d'accueil.

Relation d'emploi : Dans de nombreux cas de familles d'accueil rattachées à une OPF, l'un des parents d'accueil – généralement la mère d'accueil – est employé par l'OPF. La relation d'emploi apporte sécurité et reconnaissance aux mères d'accueil, qui considèrent souvent explicitement leur activité de mères d'accueil comme un métier ou substitut de métier. La situation d'emploi renforce l'identification des familles d'accueil à l'OPF. Certaines familles d'accueil accompagnées par une OPF s'identifient fortement à « leur » OPF et se décrivent elles-mêmes comme « famille OPF-XY ». Une telle identification (par ex. au canton) n'a pas pu être constatée chez les familles d'accueil qui ne sont pas accompagnées par une OPF. Ces familles d'accueil ont également moins tendance à définir leur rôle et leur tâche comme un métier ou un substitut de métier. Outre les avantages pour les personnes employées, la relation d'emploi apporte une composante particulière à la situation d'accompagnement : les professionnel-le-s des OPF ne sont pas seulement perçus dans un rôle de soutien, de conseil et de contrôle, mais aussi dans un rôle d'employeur. Cela complique parfois la construction d'une relation de confiance, d'une part en raison d'un rapport de force inégal, d'autre part parce que les parents d'accueil craignent, lorsqu'ils se confient personnellement ou en toute confiance aux professionnel-le-s sur certains sujets (par ex. problèmes de couple et divorce, maladie, dépression), que cela ne puisse être utilisé contre eux en tant qu'employés.

Selon les estimations du focus groupe avec des responsables cantonaux, les problèmes de tensions entre emploi et relation de confiance sont moindres dans les cantons où les OPF ne peuvent pas (plus) employer de familles d'accueil.

Attentes : Tandis que les parents d'accueil qui travaillent auprès du canton en tant que non-professionnels contre un faible défraiement et avec un soutien limité ont souvent le sentiment d'être face à des cantons qui dépendent d'eux et de leur implication en tant que parents d'accueil, les familles d'accueil employées par les OPF sont confrontées à une multitude d'attentes qui découlent notamment de la relation d'emploi. Ce sont surtout des mères d'accueil accompagnées par une OPF qui décrivent dans notre étude la peur de l'échec et la crainte de perdre, en cas d'échec du placement, non seulement l'enfant, mais aussi leur métier et les privilèges qui y sont associés. Une partie des mères d'accueil s'efforcent tout particulièrement de répondre aux exigences des OPF qui les accompagnent. Ces mères d'accueil se décrivent elles-mêmes comme épuisées et se montrent, pour plusieurs d'entre elles, particulièrement contrôlantes par rapport à la situation familiale (veulent être présentes lors des entretiens avec les enfants ou cherchent à faire en sorte que l'entretien se déroule dans un lieu où l'écoute est possible ; déterminent quels membres de la famille ont le droit d'être interviewés et combien de temps peut durer chaque entretien, etc.).

Dans le contexte d'une relation d'emploi, un accompagnement basé sur la confiance représente en conséquence une situation de tension spécifique. Il faut une sensibilité particulière pour que les stratégies de contrôle et de gatekeeping des mères d'accueil puissent être comprises aussi comme des modèles de gestion des incertitudes dans ce champ de tension et qu'un accès puisse être trouvé et une relation de confiance instaurée dans le processus d'accompagnement. L'emploi auprès d'une OPF apporte donc des privilèges aux familles d'accueil, mais

aussi un potentiel de contraintes qu'il convient de gérer consciemment dans l'accompagnement. Sans cette gestion consciente, les incertitudes et stratégies de contrôle des mères d'accueil peuvent conduire à entraver les chances de développement des enfants et à menacer la stabilité du placement, par exemple en masquant les problèmes plutôt qu'en les rendant gérables. Améliorer la protection des enfants avec un accompagnement OPF nécessite par conséquent de gérer très consciemment et de manière transparente les rapports de force et les stratégies de contrôle des personnes impliquées (en particulier des mères d'accueil). Si tel n'est pas le cas, il se peut (de façon assez paradoxale) que la protection des enfants soit moins bien assurée justement en raison d'un accompagnement chargé de nombreuses attentes, et de pratiques de dissimulation des personnes impliquées lorsqu'elles ne répondent pas aux attentes.

Complexité des cas : À l'encontre de l'idée reçue et de la rhétorique répandue en Suisse alémanique selon laquelle ce sont surtout les cas particulièrement complexes qui sont accompagnés par les OPF et que ceux qui ne le sont pas ne sont pas accompagnés par des OPF, nous avons constaté et reconstitué une grande diversité en matière de complexité aussi bien parmi les cas accompagnés que parmi les cas non-accompagnés. On ne peut donc pas partir du principe que la complexité du cas est toujours un critère de décision pour le placement dans une famille accompagnée par une OPF.

Légitimation de l'accompagnement : Dans les situations et les phases où le cas est peu complexe et où l'accompagnement du cas est relativement peu exigeant, et lorsqu'un niveau élevé d'accompagnement est prévu, on relève dans la comparaison des cas une tendance des professionnel·le·s, parfois avec le concours des parents d'accueil, à problématiser l'enfant placé afin de légitimer l'importante présence des professionnel·le·s OPF. Cette tendance n'a pas pu être observée sous cette forme dans les cas sans accompagnement OPF. La problématisation peut conduire à une stigmatisation et à une pathologisation avec des répercussions négatives sur les chances de développement des enfants et doit par conséquent être considérée comme une pratique problématique. Il convient donc de travailler à des modèles qui légitiment un accompagnement étroit sans problématiser les enfants placés. Il faut en outre examiner quelles incitations structurelles conduisent à ce que des enfants et des jeunes soient problématisés dans le processus d'accompagnement.

Au cours du projet et en comparant les analyses de cas multiperspectives, nous avons pu faire quelques observations supplémentaires qui sont pertinentes en rapport avec les OPF :

Dans les cantons où des OPF sont présentes, il existe des familles d'accueil qui choisissent délibérément de ne pas être accompagnées par une OPF et/ou qui ne répondent pas aux exigences élevées définies par de nombreuses OPF dans le processus de candidature. Concrètement, il en résulte différents groupes qui ne sont pas ou ne veulent pas être accompagnés par une OPF :

- Pour de nombreux placements dans le cadre de la parenté ou du réseau social, un accompagnement par une OPF n'entre pas en ligne de compte parce que les familles ne remplissent pas les critères d'admission (par ex. formation, revenus, superficie du logement) et/ou ne souhaitent pas s'engager dans un processus d'accompagnement étroit. Les parents d'accueil apparentés craignent également, en ayant recours à une OPF, de rentrer ou de devoir rentrer dans le rôle d'une famille d'accueil professionnelle, un rôle qu'ils ne souhaitent pas vraiment endosser pour eux-mêmes (les personnes apparentées, surtout, ne veulent pas être des familles d'accueil professionnelles, pour rester une famille). En raison de la complexité des systèmes relationnels et des problématiques dans le cadre des placements en famille d'accueil apparentée, un accompagnement professionnel et intensif serait pourtant nécessaire ici⁷.

⁷ Pour des informations approfondies sur le placement auprès de la parenté, voir les réponses aux questions 5, 8 et 9

- Une partie des parents d'accueil non-apparentés que nous avons interrogés ont délibérément choisi de ne pas être accompagnés par une OPF. Les raisons invoquées par ces parents d'accueil pour justifier leur décision sont que la charge de travail et les exigences associées à cet accompagnement leur semblent trop élevées et, pour certains, qu'ils ne souhaitent pas devoir se soumettre aux mécanismes de contrôle et de légitimation d'une OPF qui vont de pair avec le mandat d'accompagnement.

Le souhait d'être conseillés, d'échanger avec des professionnel-le-s et d'autres parents d'accueil, et parfois aussi de bénéficier d'une supervision et de formations continue est exprimé dans une même mesure par des parents d'accueil accompagnés par une OPF que par des parents qui ne le sont pas. Mais certains parents d'accueil ne peuvent ou ne veulent pas assumer la charge de travail liée aux manifestations et rencontres obligatoires en cas de rattachement à une OPF. Il convient également de discuter, dans ce contexte, de la difficulté/facilité d'accès à l'accompagnement par une OPF. Cette discussion est hautement pertinente si l'on veut mettre à disposition du plus grand nombre, et idéalement de tous les placements en famille d'accueil, un accompagnement qui puisse répondre de manière aussi adaptée que possible aux besoins des différentes personnes impliquées.

Dans les focus groupes avec des professionnel-le-s et des responsables cantonaux, l'ouverture des OPF aux placements en famille d'accueil apparentée ou dans le réseau social a été discutée de manière critique et évaluée diversement par les représentant-e-s des différentes OPF et services cantonaux. Dans le canton de Zurich, mais aussi à Berne, les OPF sont aujourd'hui appelées, en raison de restructurations, à élargir leurs profils dans ces directions.

*b. Quelles limites et éventuelles lacunes dans l'accompagnement peuvent être décelées le cas échéant ?
Quelles répercussions ont-elles par ex. sur la stabilité des relations nourricières et les chances de développement des enfants placés en famille d'accueil ?*

Deux lacunes peuvent être clairement distinguées dans les cas relevés en Suisse alémanique :

(1) L'accompagnement des familles d'origine n'est pas, ou que très peu prévu et réglementé dans les structures de financement. Il en résulte des lacunes, des compétences insuffisantes et un manque de clarté, aussi bien pour les professionnel-le-s que pour les familles d'origine et les familles d'accueil. Les accompagnements sont parfois assurés par des OPF, dans d'autres cas ce sont les curateurs/curatrices qui accompagnent aussi les familles d'origine, et finalement certaines familles d'origine n'ont aucun interlocuteur/interlocutrice. Comme le montre la littérature, l'absence d'accompagnement de la famille d'origine est problématique tant pour la stabilité du placement que pour le développement des enfants. Lorsque les familles d'origine ne sont pas impliquées de manière participative dans le processus de placement, il leur est, dans bien des cas, plus difficile d'accepter le placement et de contribuer à long terme de manière stabilisante et positive à la réussite des relations avec l'enfant placé et la famille d'accueil. Si les parents d'origine ne développent pas durablement une base d'acceptation minimale du placement et/ou se retirent complètement, cela peut entraîner des répercussions négatives sur la satisfaction de l'enfant placé et donc sur le développement de son identité. Si les parents d'origine tentent durablement d'imposer un retour de l'enfant sans recevoir de soutien pour gérer leurs problèmes, cela peut compromettre la stabilité du placement. Le travail avec les parents d'origine n'est par conséquent pas une prestation supplémentaire optionnelle dans un système de placement familial, mais un standard de qualité essentiel à l'ensemble du système si l'on veut améliorer les conditions de développement des enfants placés en famille d'accueil.

(2) Dans les cantons alémaniques, les placements en famille d'accueil apparentée sont jusqu'à présent principalement surveillés, et guère accompagnés/soutenus. Au regard des défis complexes auxquels sont confrontés les placements impliquant la parenté d'après les cas que nous avons étudiés, cela n'est pas adapté.

C'est précisément dans les situations difficiles qu'un soutien adéquat pour les membres de la famille d'accueil et pour les enfants placés est nécessaire, afin de garantir la stabilité et de bonnes possibilités de développement.

En Suisse latine, où différents services sont compétents pour les différents groupes cibles, les lacunes se rapportent notamment à un manque de clarté dans les compétences et à des formes de collaboration peu claires entre les professionnel·le·s, qui peuvent entraîner ensuite des répercussions négatives sur toutes les personnes impliquées. La question de la formation des parents d'accueil est également un point important : à Genève, cette formation est depuis peu obligatoire et en cours de développement ; au Tessin, elle n'existe que pour les familles d'accueil d'urgence. Les professionnel·le·s estiment pourtant qu'elle est nécessaire pour aider les parents d'accueil à comprendre leur rôle complexe dans la relation avec l'enfant, vis-à-vis de la famille d'origine, mais aussi au sein du réseau professionnel.

*c. Quelle est l'influence de la **surveillance** sur la forme, la qualité et l'ampleur de l'accompagnement des relations nourricières ?*

Pour les familles d'accueil, si les visites de surveillance sont effectuées de façon professionnelle, la personne chargée de la surveillance assure dans l'idéal la base de reconnaissance par le canton, ce qui est important pour de nombreuses familles d'accueil.

La comparaison des cas multiperspectives montre que dans les deux cantons alémaniques étudiés, la surveillance est souvent peu pertinente pour les différents acteurs/actrices impliqués dans les cas où l'on trouve un accompagnement OPF ; pour les enfants surtout, le rôle de la surveillance n'est ni connu, ni clair.

Lorsque le placement n'est pas accompagné par une OPF, la surveillance acquiert nettement plus de poids et d'influence. Les personnes chargées de la surveillance sont considérées par certains parents d'accueil comme des interlocuteurs/interlocutrices, mais elles ne peuvent assumer ce rôle que partiellement par manque de temps. Un manque de clarté concernant les compétences et les interlocuteurs/interlocutrices, par exemple entre les curateurs/curatrices et les personnes en charge de la surveillance, est vécu comme problématique par les parents d'accueil. Sont également perçus comme problématiques, un changement fréquent des personnes chargées de la surveillance et/ou la difficulté à joindre ces personnes en cas de questions urgentes des familles d'accueil.

Des intervenant·e·s en charge de la surveillance interrogées racontent la difficulté des décisions à prendre lorsque des services externes signalent que la protection des enfants dans une famille d'accueil n'est pas, ou que partiellement, garantie. Les décisions relatives au maintien ou au retrait de l'enfant sont alors particulièrement difficiles lorsque les personnes en charge de la surveillance ont elles-mêmes peu de contacts avec les familles d'accueil dans le cadre de leur activité et qu'elles considèrent, en se fondant sur leur connaissance des cas, qu'il est important d'assurer pour l'enfant la continuité de l'environnement de vie et des personnes de référence.

À Genève, on constate que les familles d'accueil ressentent comme positif qu'un·e même professionnel·le soit responsable de l'accompagnement et de la surveillance. Les familles d'accueil se sentent majoritairement bien soutenues, valorisées et écoutées, et apprécient la bonne disponibilité et accessibilité des professionnel·le·s. Au Tessin, les personnes qui assurent la surveillance des familles d'accueil jouent un rôle moins important dans l'accompagnement et sont moins disponibles pour les familles d'accueil par manque de temps. Les rencontres et les contacts sont moins réguliers que dans le canton de Genève. En dépit de ce manque de temps, la surveillance ne semble pas poser de problème aux parents d'accueil, qui en parlent de manière positive.

*4. Comment les **enfants placés en famille d'accueil** perçoivent-ils l'accompagnement, dans quelle mesure se sentent-ils impliqués et soutenus ? Peuvent-ils influencer sur la forme et l'ampleur prises par l'accompagnement ?*

Dans le cadre de notre étude, la perspective des enfants placés en famille d'accueil a pu être recueillie dans 16 cas et les enfants interrogés se distinguent par leur âge et leur situation de vie. Selon la littérature, un bon accompagnement avec participation des enfants implique une communication directe et transparente des professionnel-le-s avec les enfants sur leur situation, sur ce qui va se passer à l'avenir, sur leurs souhaits, leurs espoirs et leurs préoccupations. La communication ne peut se faire qu'à la condition de rencontres personnelles régulières. La communication avec les enfants est une condition nécessaire à toutes les formes de placements ; communiquer avec les enfants est essentiel non seulement pour le placement long-terme, mais aussi pour le placement de crise, si l'on veut accompagner et soutenir les enfants en comprenant leur situation et trouver ensemble des solutions de suivi satisfaisantes. Un accompagnement plus intensif est surtout nécessaire lors des grandes transitions (par ex. retour dans la famille d'origine, fin du placement) pour permettre la participation. Il semble toutefois que cela ne soit mis en œuvre que très partiellement jusqu'à présent.

Dans les deux cantons germanophones, la participation des enfants à l'accompagnement, notamment des plus jeunes, ne se fait qu'indirectement lorsqu'à l'occasion d'une visite à domicile, le ou la professionnel-le parle des enfants avec les parents d'accueil et/ou s'enquiert de leur bien-être ; un bref échange a parfois lieu avec les enfants eux-mêmes autour d'une collation ou d'un petit jeu, généralement en présence de l'un des parents d'accueil. Les jeunes enfants trouvent généralement les professionnel-le-s sympathiques, mais ne connaissent souvent pas les différences entre les divers professionnel-le-s impliqués et leurs rôles (curateur/curatrice, accompagnant-e OPF, psychiatre). Qui est effectivement responsable de l'enfant et chargé des entretiens avec l'enfant (collaborateurs/collaboratrices OPF ou curateurs/curatrices) ? Cela n'est pas clair pour les enfants (comme souvent pour les professionnel-le-s eux-mêmes).

À mesure que les enfants grandissent, l'accompagnement, tant des collaborateurs/collaboratrices OPF que des curateurs/curatrices, s'adresse davantage à eux individuellement selon les sujets traités. Les enfants le vivent de manière ambivalente. D'un côté, les entretiens avec les professionnel-le-s sont vécus comme un soutien et comme une valorisation des enfants et des jeunes de la part des professionnel-le-s. D'un autre côté, les enfants plus âgés vivent la présence des professionnel-le-s comme un facteur perturbateur dans leur vie et dans leur situation d'enfant grandissant en famille d'accueil. Du point de vue des enfants et des jeunes, les professionnel-le-s contrarient leur désir de normalité et d'appartenance à la famille d'accueil.

Les enfants plus âgés et les adolescent-e-s voient parfois les professionnel-le-s en cas de difficultés concrètes, et des contacts directs ont lieu entre l'enfant et le ou la professionnel-le lorsque celui-ci/celle-ci assume des tâches dans le cadre du travail biographique avec l'enfant. Une partie des enfants ne savent pas grand-chose sur l'évolution et les perspectives du placement et souhaitent davantage de clarification et de transparence sur les étapes suivantes de la part des professionnel-le-s. En cas de conflits avec la famille d'accueil, les enfants placés plus âgés apprécient les professionnel-le-s (aussi bien les collaborateurs/collaboratrices OPF que dans certains cas aussi les curateurs/curatrices) en tant que personnes extérieures qui entendent leur opinion et leur point de vue sur la situation et qui jouent un rôle de modérateurs au sein de la famille d'accueil (par ex. dans les situations conflictuelles).

À la transition vers l'autonomie, des contacts intensifs ont lieu dans de nombreux cas avec le ou la professionnel-le de l'accompagnement, contacts portant principalement sur des éléments de planification et axés sur la préparation et l'organisation de la fin du placement. Les adolescent-e-s plus âgés veulent surtout apprendre et faire l'expérience de leur indépendance, tout en vivant dans la structure familiale, un champ de tension qu'ils et elles peuvent aborder avec les professionnel-le-s qui les accompagnent.

Dans les cantons de Genève et du Tessin, en revanche, tous les enfants interrogés ont des contacts réguliers et directs avec « leur » travailleur social/travailleuse sociale. Chaque enfant se voit attribuer un-e professionnel-le qui lui sert d'interlocuteur/interlocutrice et qui est une personne différente de l'interlocuteur/interlocutrice des parents d'accueil. Il semble qu'il est important pour les professionnel-le-s du travail social responsables

d'entendre les enfants et, dans la mesure du possible, de les impliquer également dans les prises de décisions qui les concernent. D'une manière générale, on constate que le système de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil est opaque pour les enfants et que ceux-ci ont peu d'influence sur l'accompagnement, ce d'autant moins qu'ils sont plus jeunes. Deux enfants issus des cas genevois (9 et 11 ans), qui se sont déjà adressés de leur propre initiative et directement au travailleur social/à la travailleuse sociale responsable de l'encadrement du placement constituent une exception positive dans l'étude. Dans ces deux cas, c'est la bonne collaboration entre le ou la professionnel·le et la famille d'accueil qui rend possible le contact direct. Il s'avère utile que les parents d'accueil encouragent les enfants à contacter les professionnel·le-s en cas de questions ou de préoccupations. Dans notre enquête, les enfants et les jeunes se sont adressés de leur propre initiative aux professionnel·le-s responsables pour eux en particulier lorsqu'ils ont eu des demandes concernant les droits de visite. Pour le système dans son ensemble, il convient de garantir aux enfants un accès à bas seuil aux professionnel·le-s.

5. *Comment les membres de la famille d'accueil perçoivent-ils l'accompagnement ? Dans quelle mesure se sentent-ils impliqués et soutenus ? Peuvent-ils influencer sur la forme et l'ampleur prises par l'accompagnement ?*⁸

La perspective des familles d'accueil a pu être relevée dans tous les cas (23 cas, 31 entretiens, 32 membres de familles d'accueil). Notre analyse a consisté en une analyse transversale. Il est important de souligner que les attentes sont différentes selon les différents types de placement et qu'elles peuvent aussi varier à différents moments du placement et du processus d'accompagnement.

Les parents d'accueil abordent en particulier les points suivants : disponibilité des professionnel·le-s ; attentes relatives à l'activité (non-) professionnelle du parent d'accueil ; mères d'accueil en tant que gestionnaires de cas ; compréhension et connaissance des cas ; intégration des familles d'accueil apparentées et des familles d'accueil du réseau social ; enfants biologiques de la famille d'accueil.

Disponibilité des professionnel·le-s : elle est très appréciée des familles d'accueil, mais les expériences sont très diverses. Certaines familles d'accueil connaissent une disponibilité 24h/24 qu'elles apprécient beaucoup et qui leur donne un sentiment de sécurité, d'autres familles d'accueil font l'expérience de professionnel·le-s difficilement joignables, même en cas de questions urgentes. La disponibilité et l'accessibilité des professionnel·le-s sont déterminantes pour la manière dont est vécu l'accompagnement.

Attentes relatives à l'activité (non-) professionnelle du parent d'accueil : Dans tous les cantons étudiés, il est expressément attendu des parents d'accueil (une attente en partie obligatoire, notamment pour de jeunes enfants, en partie formulée par les cantons, en partie par les OPF) que l'un des parents d'accueil/la mère d'accueil reste au moins temporairement à la maison, du moins au début du placement, ou n'ait pas d'activité professionnelle, sinon limitée, afin de s'occuper de l'enfant placé. Cette attente est parfois ressentie comme une restriction et peut, selon les parents d'accueil et les professionnel·le-s interrogés, compliquer le bon recrutement de nouvelles familles d'accueil. Si cette attente est formulée de façon explicite dans l'autorisation et l'accompagnement, cela implique également des attentes par rapport aux rôles, qui peuvent devenir une

⁸ La question formulée dans l'appel à projet est la suivante « *Comment les autres membres de la famille d'accueil perçoivent-ils l'accompagnement ? Dans quelle mesure se sentent-ils impliqués et soutenus ? Peuvent-ils influencer sur la forme et l'ampleur prises par l'accompagnement ?* » Cela peut laisser entendre que la perspective des parents d'accueil n'est pas pertinente pour répondre à la question posée. Néanmoins, étant donné que le projet a généré d'importants résultats relatifs à la perspective des parents d'accueil, l'équipe d'auteurs a décidé de les présenter ici, en ayant dans la question le terme « autres » pour éviter toute confusion chez les lecteurs et lectrices.

contrainte. De même, les attentes envers les parents d'accueil engendrent des attentes de ceux-ci envers le système ; si le fait d'être parent d'accueil restreint les possibilités professionnelles, il doit s'accompagner de certaines incitations, par ex. défraiement en remplacement d'un salaire, possibilités d'évolution (par ex. par le biais de formations continues appropriées) et droit de regard dans l'organisation de l'accompagnement.

Les mères d'accueil en tant que gestionnaires de cas : Les mères d'accueil, surtout en Suisse alémanique, jouent souvent un rôle de gestionnaire de cas, coordonnant et parfois contrôlant également aussi bien la famille d'origine que les différents professionnel·le·s. D'un côté, cela décharge les professionnel·le·s, mais de l'autre cela surcharge les mères d'accueil et cela complique l'accès des enfants aux professionnel·le·s (et vice-versa). Les analyses détaillées montrent que de tels mécanismes de contrôle constituent aussi, chez certaines mères d'accueil, une stratégie de gestion des peurs de ne pas être à la hauteur en tant que mères (d'accueil) et de ne pas satisfaire aux exigences (souvent perçues comme élevées) des professionnel·le·s.

Compréhension et connaissance du cas : Il existe des positions professionnelles très différentes sur la question de savoir dans quelle mesure les parents d'accueil doivent avoir accès à des informations sur les antécédents biographiques de l'enfant placé chez eux et sur la situation de sa famille d'origine. Dans les cantons alémaniques étudiés, de nombreuses familles d'accueil n'ont pas suffisamment d'informations sur le passé de l'enfant placé et sur les circonstances du placement. Ce manque de connaissances génère parfois des fantasmes négatifs et favorise une perception de l'enfant comme étant un enfant « abimé »⁹. Lorsque des difficultés surgissent dans le cadre de l'accompagnement, celle-ci sont (trop) vite attribuées au passé de l'enfant et ne sont souvent pas comprises comme l'expression de dynamiques familiales et/ou de problèmes dans l'accompagnement. Dans le canton de Genève, les parents d'accueil sont assez satisfaits du niveau d'information sur l'histoire de l'enfant, mais regrettent de ne pas être suffisamment informés sur le déroulement des visites avec les parents d'origine (auxquelles ils ne participent généralement pas), des informations qui pourraient selon eux les aider à comprendre les fluctuations dans le comportement de l'enfant.

Intégration des familles d'accueil apparentées et des familles d'accueil du réseau social : L'intégration des familles d'accueil apparentées et du réseau social dans le système de placement constitue une différence structurelle importante pour l'accompagnement. Dans le canton de Genève, ces familles sont traitées comme les autres familles d'accueil. C'est également le cas dans le canton du Tessin, à la différence notable que le défraiement de ces familles y est inférieure à celle des autres familles d'accueil. En Suisse alémanique, les placements en famille d'accueil apparentée ne sont généralement pas accompagnés par les OPF. Cela signifie que ces familles ne bénéficient que d'un accompagnement très limité, souvent d'une simple surveillance. Il y a par ailleurs de grandes différences sur le plan de la rémunération (ce sont en partie les communes qui en décident). Dans le cas du placement auprès de la parenté, l'enfant reste dans le même système familial qui devient cependant plus complexe puisque les rôles familiaux sont redistribués : les grands-pères et grands-mères ou les oncles et tantes deviennent « pères d'accueil et mères d'accueil ». Ce ne sont pas deux différents systèmes familiaux qui sont appelés à coopérer, mais une lacune dans le système familial qui doit être comblée par le placement. Dans les cas étudiés comme dans les focus groupes, il est apparu clairement que les professionnel·le·s ne sont bien souvent pas suffisamment armés et compétents pour gérer les défis spécifiques liés à ces configurations de placement, qui nécessitent de démêler des dynamiques familiales, intergénérationnelles ou amicales complexes. Les familles d'accueil apparentées sont en conséquence moins accompagnées et perçoivent davantage les professionnel·le·s comme ayant une fonction de contrôle plutôt que de soutien. Ce domaine devrait par

⁹ On peut toutefois fondamentalement imaginer que de très nombreuses informations sur l'enfant pourraient également poser problème. Les cas que nous avons étudiés n'ont cependant fait apparaître que le seul problème du manque d'information.

conséquent être (encore) développé dans la pratique et dans les offres de formations continues, afin d'améliorer durablement l'accompagnement des placements en famille d'accueil apparentée.

Les enfants biologiques des parents d'accueil, s'ils sont très jeunes et/ou nés après le placement, ne savent pas grand-chose sur le cas et ont un sentiment de normalité aux côtés de l'enfant placé, ils remettent peu en question la configuration de la famille d'accueil. Les enfants plus âgés sont parfois impliqués dans la décision de devenir famille d'accueil, tant par les parents que par les professionnel-le-s, mais rapportent que leurs souhaits et leurs préoccupations ne sont pas toujours pris en compte comme ils le souhaiteraient.

Les enfants ne se sentent guère impliqués dans l'accompagnement du placement ; certains enfants biologiques savent qu'ils peuvent en principe s'adresser aux professionnel-le-s, mais racontent qu'ils n'ont ni raison de prendre contact avec eux, ni besoin spécifique.

Néanmoins, les enfants biologiques relatent aussi des expériences éprouvantes, qui ne sont manifestement pas abordées dans le cadre de l'accompagnement. Les thèmes mentionnés et les situations qui ont été racontées sont notamment :

- Problématisation des enfants placés et tensions qui en résultent pour eux-mêmes, mais aussi manque de connaissances/d'informations en raison du manque d'implication.
- États de stress des parents dus à l'enfant placé/au placement, et surtout aux conflits entre enfant placé et parents d'accueil ou parents d'origine. Les disputes permanentes sont vécues comme très éprouvantes pour le quotidien de la famille. Les enfants s'orientent sur l'attitude de leurs parents vis-à-vis de l'enfant placé et de sa famille d'origine et voudraient, dans les situations conflictuelles entre enfant placé et parents d'accueil, protéger leurs parents ou l'ensemble de la famille.
- Les propres conflits avec l'enfant placé, surtout si les enfants ont le même âge, s'ils sont du même sexe et partagent la même école, sont parfois vécus comme pesants, mais ne sont pas surévalués non plus, ils sont souvent considérés comme faisant partie des choses « courantes », de la « normale ».
- Restrictions dans la vie familiale parce que l'enfant placé n'a, par exemple, pas le droit de voyager (statut de séjour) ou qu'il a des problèmes de santé.

6. Comment les *parents et les autres membres de la famille d'origine* perçoivent-ils l'accompagnement ? Dans quelle mesure se sentent-ils impliqués et soutenus ? Peuvent-ils influencer sur la forme et l'ampleur prises par l'accompagnement ?

La perspective des parents d'origine a été recueillie dans huit cas. Au total, dix membres de familles d'origine ont été interrogés.

Tandis qu'il existe dans le canton de Genève un service auquel est explicitement confiée la prise en charge des parents d'origine, dans la partie germanophone et au Tessin, il est plutôt difficile de savoir qui doit s'occuper des familles d'origine. À cela s'ajoute le fait que la plupart des parents d'origine sont confrontés à des problèmes multiples (du moins pour les cas de placements à long terme) et reçoivent – dans le meilleur des cas – de l'aide et du soutien de différents professionnel-le-s/services qui ne sont pas systématiquement en contact les uns avec les autres, ce qui rend difficile d'avoir une vue d'ensemble.

Un parent d'origine a pu être interrogé dans presque tous les cas à Genève, dans certains cas au Tessin, dans un cas seulement à Lucerne, et aucun parent d'origine n'a pu être interrogé à Soleure. La plupart des parents d'origine interrogés ont bénéficié d'une forme d'accompagnement et d'un interlocuteur/une interlocutrice dans le système.

Les disparités dans l'accès aux parents d'origine pour les entretiens peuvent être rapportées à l'existence ou à l'absence d'un accompagnement des parents d'origine, puisque nous avons obtenus les coordonnées de ces familles par l'intermédiaire des professionnel·le·s qui accompagnent les parents d'origine. On peut supposer que les parents d'origine étaient prêts à accepter un entretien sur le thème de l'accompagnement en raison de la relation de confiance qu'ils entretiennent avec les professionnel·le·s et du sentiment d'être impliqués dans le placement, mais aussi d'être effectivement accompagnés. Dans les cas où les familles d'origine ne sont pas accompagnées, il a été difficile de convaincre des parents de participer à un entretien sur le thème de l'accompagnement ; il y a eu des contacts avec plusieurs parents d'origine au cours de l'enquête, mais les rendez-vous ont été annulés à plusieurs reprises, parfois à très court terme. Une interprétation possible est que les parents d'origine qui ne se sentent pas accompagnés ne peuvent ou ne souhaitent pas non plus s'exprimer sur le thème de l'accompagnement – et qu'il n'y a pas non plus de professionnel·le·s de l'accompagnement qui auraient pu soutenir de manière plus intensive une participation à l'entretien (comme, par ex., à Genève).

Sur le plan thématique, les points forts de l'accompagnement pour et avec les parents d'origine sont les suivants :

Espoir d'un retour de l'enfant : L'espoir de pouvoir vivre à nouveau avec leur enfant est un thème récurrent dans les témoignages des parents d'origine, même dans les cas où le placement est considéré comme satisfaisant et la famille d'accueil comme adaptée. Les parents d'origine ont souvent un sentiment de culpabilité et le placement est vécu comme douloureux parce qu'ils ne sont eux-mêmes pas en mesure d'être les personnes de référence les plus importantes pour leur enfant. Cela conduit à une forte ambivalence vis-à-vis de la situation d'ensemble, même lorsque la situation personnelle des parents rend très improbable un retour à la maison.

Comme un retour dans la famille d'origine n'est souvent pas envisageable, du moins à long ou moyen terme, les attentes des parents d'origine se concentrent sur les droits de visite et ils sont généralement frustrés de ne pas avoir, à leurs yeux, suffisamment de contacts avec leur enfant. Ils mentionnent que l'emploi du temps de la famille d'accueil est prioritaire, ce qui représente un problème pour les parents d'origine notamment pendant les week-ends et les vacances (mais aussi aux anniversaires, à Noël).

Souhaits/attentes concernant l'éducation : Les parents d'origine ont par ailleurs un certain nombre de souhaits concernant l'éducation de leur enfant (par ex. apprentissage de la langue maternelle, éducation religieuse, type de loisirs/d'activités extrascolaires, coupe de cheveux), mais constatent que ces souhaits sont régulièrement rejetés, ce qui renforce encore leur sentiment de ne pas être entendus par la famille d'accueil.

Confiance : Les parents d'origine apprécient, dans la situation d'accompagnement, la relation de confiance avec les professionnel·le·s – si tant est qu'elle existe. Ne pas se sentir jugés et avoir le sentiment d'être écoutés (même si leurs souhaits ne sont pas nécessairement satisfaits) sont des éléments centraux.

Attentes peu claires : Certains parents d'origine expriment, en dépit de l'accompagnement, le sentiment de ne pas comprendre ce que l'on attend d'eux ou que de nouvelles attentes soient sans cesse formulées à leur égard. Dans la pratique, ils se sentent donc démunis et ne savent pas comment ils peuvent/doivent procéder pour faire entendre leurs revendications (plus de contacts avec l'enfant, principalement) et leur donner plus de poids.

Influence sur l'accompagnement : Les parents d'origine ne peuvent exercer qu'une influence très marginale sur la portée de l'accompagnement, celle-ci étant principalement définie par les conditions cadres cantonales. Là où un accompagnement existe, les parents d'origine peuvent influencer sa forme, surtout s'ils satisfont aux exigences et aux attentes des professionnel·le·s, se montrent coopératifs et contribuent à la réussite du placement. Par ex., en acceptant une thérapie ou un test urinaire régulier pour prouver qu'ils ne consomment pas d'alcool ou de drogues. Ou en se détachant d'une relation amoureuse que les professionnel·le·s considèrent comme nuisible ou

à risque pour l'enfant ou le parent. L'attitude des professionnel-le-s à leur égard joue un rôle important pour les parents d'origine : si les professionnel-le-s ne jugent pas, qu'ils relèvent et valorisent les compétences des parents d'origine, font preuve de bienveillance et sont disponibles pour les soutenir, une base de bonne collaboration est établie et les parents d'origine ont le sentiment que la situation peut évoluer positivement.

*7. Comment les contacts avec les **personnes de référence de l'environnement social, scolaire et professionnel** des enfants placés en famille d'accueil (ce que l'on appelle les relations de contacts) sont-ils conçus et organisés ?*

Dans les quatre cantons dans lesquels les données ont été collectées, il ne ressort des différentes perspectives sur les cas aucune indication quant à l'existence de contacts systématiques entre les professionnel-le-s compétents pour l'autorisation, la surveillance et l'accompagnement/le soutien des familles d'accueil et les personnes de référence externes faisant partie de l'environnement de l'enfant (école, entreprise formatrice, soins médicaux, loisirs/organisation du temps libre).

Les contacts avec les personnes de référence externes sont principalement établis et organisés par les parents d'accueil. Dans le sens d'une répartition des tâches et d'une normalisation des enfants placés grandissant en famille d'accueil, toutes les parties prenantes s'accordent à dire que ces contacts sont des tâches premières des parents d'accueil, et non des professionnel-le-s. La plupart des parents d'accueil perçoivent cette délégation des tâches comme une chose positive et informent les professionnel-le-s de la situation à l'école, en thérapie, dans les loisirs, et le cas échéant des mesures engagées.

Les professionnel-le-s considèrent que leur rôle est de s'assurer que la famille d'accueil s'occupe de l'intégration des enfants dans l'environnement social, encourage les enfants placés à développer des loisirs, soutient leur évolution scolaire et le cas échéant les thérapies. Dans quelques cas, les professionnel-le-s travaillent avec des enfants placés plus âgés à trouver des activités de loisir adaptées, des associations ou des possibilités d'organiser leur temps libre. Une fois celles-ci trouvées, ils se retirent cependant de ce domaine.

Les thèmes de l'école et des soins médicaux/thérapies font régulièrement l'objet de discussions entre la famille d'accueil, l'enfant placé et les professionnel-le-s dans le cadre des contacts et entretiens de bilan. Les réussites scolaires des enfants sont évaluées dans ce contexte comme reflétant une évolution positive chez l'enfant placé. Dans la phase de recherche d'un apprentissage et d'un métier, les professionnel-le-s peuvent devenir des interlocuteurs/interlocutrices qui soutiennent aussi la recherche d'une place d'apprentissage. Les thérapies sont souvent co-initiées par les professionnel-le-s lorsque le comportement de l'enfant ou les antécédents suscitent des inquiétudes chez la famille d'accueil.

Les professionnel-le-s interviennent lorsqu'en lien avec des thérapies ou des formes particulières de scolarisation, des questions de financement se posent ou qu'il y a des incertitudes quant au pouvoir de décision des parents d'accueil.

Les contacts entre les professionnel-le-s et l'école/l'entreprise formatrice ne deviennent pertinents que si de (graves) problèmes scolaires ou professionnels de l'enfant placé surviennent. Dans ce cas, les professionnel-le-s tentent de se faire reconnaître en tant qu'interlocuteurs/interlocutrices auprès des écoles, jouent un rôle de médiation et recherchent si nécessaire des solutions alternatives pour la scolarisation/l'apprentissage de l'enfant/du jeune.

Le contact entre les professionnel-le-s et les médecins ou thérapeutes n'est initié au cours d'un traitement/d'une thérapie que s'il est jugé nécessaire par l'une des personnes impliquées et/ou si le contact entre thérapeutes et professionnel-le-s de l'accompagnement est jugé important pour parvenir à évaluer le placement.

Les thérapeutes des enfants peuvent toutefois devenir des interlocuteurs/interlocutrices importants pour les parents d'accueil. Dans quelques cas (placements non-accompagnés en Suisse alémanique), les thérapeutes des enfants sont même perçus par les parents d'accueil comme les personnes qui accompagnent le placement et qui sont à leur disposition en tant qu'interlocuteurs/interlocutrices en cas de besoin. Le rôle des thérapeutes est donc élargi et utilisé par les parents d'accueil comme une ressource pour eux-mêmes.

Les professionnel-le-s encouragent parfois les parents d'origine à participer à la scolarité de leur enfant (visite de l'école ; rencontre avec le personnel enseignant ; participation aux réunions) et aux thérapies des enfants placés (rencontre avec les thérapeutes) ; ils et elles encouragent les parents d'origine à s'impliquer dans les différents contextes de socialisation de l'enfant et à vivre et participer ainsi à l'élaboration des thèmes qui sont pertinents pour l'enfant.

8. *Quels effets l'accompagnement a-t-il sur la coopération entre familles d'origine et familles d'accueil ?*

Dans la mesure où l'accompagnement est réalisé de diverses manières, comme le montrent les constats qui précèdent, et où les relations entre les familles d'origine et les familles d'accueil peuvent prendre des formes variées, on ne peut tirer de conclusions généralisables sur la manière dont l'accompagnement se répercute sur la coopération. Cependant, des tendances se dessinent, que nous présentons ci-dessous.

Les attentes des professionnel-le-s en ce qui concerne le rôle des parents d'accueil et leurs contacts avec la famille d'origine sont ambivalentes : Il est, d'une part, demandé d'intégrer l'enfant aussi adéquatement que possible dans la famille, d'autre part d'impliquer autant que possible les parents d'origine, d'encourager les contacts, mais en même temps de garder une certaine distance avec la famille d'origine pour protéger l'enfant et le système qu'est la famille d'accueil. Ce champ de tension marque toute la coopération entre famille d'accueil et famille d'origine.

Dans la plupart des placements en famille d'accueil non-apparentée étudiés, il existe une distance considérable entre la famille d'accueil et la famille d'origine. Dans de telles configurations, les familles d'accueil ont certes tendance à afficher à l'extérieur qu'elles approuvent et soutiennent les contacts, mais lorsque l'on s'entretient plus longuement avec elles, il apparaît qu'elles perçoivent aussi les contacts entre l'enfant placé et les membres de sa famille d'origine comme une menace pour leur propre configuration familiale. Les droits de visite sont vécus comme des restrictions dans le quotidien familial et l'organisation des loisirs de la famille, et sont par conséquent connotés négativement par de nombreuses familles d'accueil. L'enfant placé est en outre souvent décrit comme étant « difficile » ou « affecté » après les visites. L'état de l'enfant a alors, pour les parents d'accueil, un impact négatif sur l'équilibre émotionnel et le vivre-ensemble de la famille dans son ensemble. Si les parents d'accueil ne sont pas accompagnés avant et après les droits de visite dans de telles configurations, ils ont tendance à partir du principe que les visites ont des effets négatifs sur l'enfant. Compte tenu des défis inhérents aux droits de visite et à la coopération entre famille d'accueil et famille d'origine, l'idée selon laquelle les situations dans lesquelles les parents d'origine ne sont pas présents seraient plus faciles à vivre et à accompagner revient régulièrement tant chez les parents d'accueil que chez les professionnel-le-s et a également été discutée dans nos entretiens. Dans les cantons alémaniques, les familles d'accueil jouent parfois un rôle de gatekeeper vis-à-vis de la famille d'origine, et ont un pouvoir et un contrôle relativement grands sur l'organisation des visites. Parfois, les parents d'accueil et les parents d'origine conviennent de rendez-vous de manière autonome. Ce n'est que lorsque cela ne fonctionne pas que les visites sont fixées par les professionnel-le-s. Lorsque des professionnel-le-s sont impliqués dans la coordination des droits de visite, les familles d'accueil le ressentent comme un soulagement. Les professionnel-le-s prennent alors les décisions pertinentes et apportent avec leur point de vue un soutien aux familles d'accueil dans la collaboration avec la famille d'origine. Un accompagnement des visites s'avère utile pour

absorber les difficultés dans le contact avec les parents et éviter de mettre en danger ou d'alourdir davantage la relation entre famille d'accueil et famille d'origine.

Certaines familles d'accueil considèrent même qu'il est du devoir des professionnel-le-s (surtout en Suisse alémanique, lorsqu'une OPF est impliquée) de tenir la famille d'origine à bonne distance du placement et/ou de les soutenir dans leurs relations avec la famille d'origine.

Dans le canton de Genève, en revanche, les services sociaux défendent les droits de visite des parents d'origine, et les familles d'accueil n'ont qu'une influence limitée sur la manière dont ils sont aménagés.

Situation juridique : Lorsque les parents d'origine conservent officiellement l'autorité parentale – comme dans de nombreux cas parmi ceux que nous avons étudiés – cela est perçu par les parents d'accueil comme compliquant la coopération entre famille d'accueil et famille d'origine. Même si les parents d'origine n'ont qu'une marge de manœuvre limitée dans l'exercice de cette autorité parentale, les familles d'accueil ont du mal à comprendre son maintien en dépit du placement. Elles se voient confrontées à des « tracasseries bureaucratiques » récurrentes liées à la situation de responsabilité parentale. Elles voient leur aspiration à vivre dans leur quotidien une certaine normalité familiale avec l'enfant placé contrariée par les restrictions juridiques, et se vivent au lieu de cela fortement comme des familles « publiques » avec une marge de décision limitée.

Spécificités des placements en famille d'accueil apparentée ou dans le réseau social : Dans les placements établis dans le contexte de la parenté ou du réseau social, les contacts entre la famille d'accueil et la famille d'origine sont parfois considérés comme excessifs par les professionnel-le-s et décrits comme menaçant l'équilibre et la stabilité du placement. Cela est particulièrement évident lorsque la famille d'accueil assume un rôle de soutien pour les parents d'origine, que cela représente une charge pour elle et qu'elle peut en conséquence moins se concentrer sur le bien-être de l'enfant.

9. Quels effets l'accompagnement a-t-il sur la stabilité de la relation nourricière et l'organisation des transitions ?

Il ressort de la comparaison des études de cas multiperspectives que l'accompagnement peut stabiliser le placement par un soutien adéquat, lorsque les défis et les difficultés individuelles peuvent être discutés ouvertement dans le cadre de l'accompagnement, et lorsque des ressources pour surmonter les difficultés sont mises à disposition par les professionnel-le-s et les services. Ces ressources peuvent être des soutiens concrets comme des offres permettant de soulager les familles d'accueil ou les familles d'origine, mais par exemple aussi des offres d'entretiens, une modération des conflits au sein de la famille ou entre les familles, ou encore la reconnaissance et la valorisation apportées par les professionnel-le-s aux familles d'accueil et familles d'origine.

L'accompagnement peut néanmoins également déstabiliser le placement par de trop grandes attentes envers les membres de la famille d'accueil, ceci en particulier si les défis et les difficultés ne peuvent être abordés par crainte de réactions négatives ou d'une remise en question du placement par les professionnel-le-s.

Il semble par conséquent que ce n'est pas seulement l'accompagnement en tant que tel qui soit central, mais surtout la dimension de la confiance accordée par les familles d'accueil aux professionnel-le-s qui les accompagnent.

Les transitions sont vécues et perçues différemment selon la situation et la manière dont elles sont aménagées. Elles peuvent être vécues comme des transitions difficiles lorsque les liens avec l'entourage de l'enfant et de la famille sont rompus par le placement. Ou comme des transitions en douceur, lorsqu'elles se font lentement et que des ponts sont construits entre le précédent environnement de vie de l'enfant et le nouvel environnement dans la famille d'accueil (par ex. par le maintien de relations importantes, en gardant la même école, etc.).

Néanmoins, les transitions douces peuvent aussi être vécues comme pesantes, par ex. si elles s'étendent sur une période trop longue selon la perception subjective des personnes impliquées.

La transition vers la famille d'accueil est généralement perçue par les familles d'accueil comme bien préparée par des cours de préparation et des entretiens, mais le transfert effectif de l'enfant est dans la plupart des cas ressenti comme rapide et éprouvant. Les parents d'accueil considèrent qu'il est bon d'avoir une phase de prise de contact accompagnée, également pour laisser mûrir la décision, mais cela n'est souvent pas possible. Les professionnel-le-s sont conscient-e-s que la situation de transition est éprouvante pour les familles d'accueil, mais partent du principe que cela ne peut généralement pas être évité. Dans l'idéal, les professionnel-le-s sont disponibles et visibles en tant qu'interlocuteurs/interlocutrices au moment de la transition pour pouvoir atténuer dès le départ les tensions. Leur présence au début du placement permet d'instaurer une base pour une relation de confiance dans la suite du processus d'accompagnement. Les professionnel-le-s voient comme un défi les attentes des parents d'accueil vis-à-vis de l'enfant et de la relation qui doit s'établir avec l'enfant placé. Ils estiment qu'il leur incombe de relativiser les attentes irréalistes de parents d'accueil et d'accompagner étroitement les familles d'accueil au moment de la transition et au-delà pour être en mesure de percevoir à temps les frustrations et les tensions et de les amortir. Ils ont le sentiment que leur tâche est facilitée lorsque les familles d'accueil font preuve d'une grande acceptation des anciens rôles et modèles de l'enfant placé et que l'on parvient à ce que la langue et la religion de l'enfant trouvent leur place dans le nouveau quotidien familial commun.

Les enfants placés font souvent l'expérience d'une faible marge de participation et de manœuvre lors de la transition en famille d'accueil. De nombreux enfants souhaitent davantage d'implication, de préparation et de transparence. Les enfants et adolescent-e-s vivent positivement les transitions qu'ils ont eux-mêmes initiées, par exemple parce qu'ils ne se sentaient pas bien dans leur précédent lieu de vie et espèrent que le nouvel endroit sera meilleur pour eux. Ou lorsqu'une transition conduit à ce qu'ils puissent, conformément à ce qu'ils souhaitent, vivre à l'avenir avec leurs frères et sœurs.

Dans le cadre du placement en famille d'accueil apparentée, toutes les personnes impliquées doivent rapidement entrer dans leur nouveau rôle au moment de la transition, mais elles ne sont dans la plupart des cas pas accompagnées dans ce processus, notamment dans les cantons alémaniques. Ces personnes se sentent engagées envers l'enfant et se perçoivent comme une famille pour l'enfant, elles ont souvent des liens intenses avec le système d'origine, qui peuvent déclencher des dynamiques complexes. Elles vivent le processus que représente le fait de devenir famille d'accueil de manière peu autodéterminée.

Les expériences des parents d'origine à l'entrée de l'enfant en famille d'accueil dépendent de nombreux facteurs comme par ex. l'âge de l'enfant, la forme de placement (en famille d'accueil apparentée ou non apparentée), les expériences avec un placement antérieur, les raisons du placement et le fait qu'ils évaluent le placement comme étant justifié ou non. Lorsque le placement en famille d'accueil apparentée est proposé comme alternative à un placement de longue durée en foyer, c'est bien souvent vécu comme un soulagement. Si les parents sont jusqu'à un certain point d'accord avec la définition que les professionnel-le-s donnent des problèmes existants dans la famille, le placement peut également être reconnu comme une chose positive, même si l'expérience du placement extrafamilial de l'enfant est décrite comme douloureuse. De manière générale, les parents d'origine dans les cas étudiés font preuve d'une grande ambivalence vis-à-vis du placement de leur(s) enfant(s).

Dans les placements de crise, les transitions se font généralement rapidement et sont éprouvantes pour les personnes impliquées. Dans certains cas, les enfants ont été, du point de vue des familles d'accueil, « simplement déposés » dans les familles et leur arrivée n'a pas été accompagnée par des professionnel-le-s. Ce qui est perçu comme particulièrement difficile dans les transitions vers un placement de crise, c'est le fait que d'autres transitions soient programmées pour toutes les personnes impliquées, mais que celles-ci soient peu thématiques ou préparées. Cette incertitude, inhérente au setting, doit être prise en charge de manière appropriée. Les

familles d'accueil qui proposent des placements de crise doivent par conséquent être bien préparées, et les transitions soigneusement planifiées.

Pour les jeunes adultes en transition vers la fin de placement (*leaving care*), les professionnel-le-s assurent un accompagnement étroit, ont des tâches concrètes et se sentent responsables. Ils sont généralement eux-mêmes en contact avec les jeunes adultes et conviennent de rendez-vous de manière autonome. Les enfants placés en transition et les professionnel-le-s considèrent comme problématique qu'il faille apporter en règle générale des justifications axées sur le déficit, qui ont donc un caractère stigmatisant, pour obtenir des aides au-delà de la 18^{ème} année et ce malgré toute la sensibilité aux processus de *leaving care* développée ces dernières années.

10. Quels modèles de pratique exemplaire dans l'accompagnement des relations nourricières trouve-t-on en Suisse ?

Notre équipe de recherche a pu relever dans le cadre de l'enquête empirique multiperspectrice et des focus groupes différents exemples de bonne pratique à différents niveaux. Nous souhaitons attirer en particulier l'attention sur quatre de ces exemples :

(1) Disponibilité 24h/24, 7j/7

La disponibilité permanente d'un-e professionnel-le est pour les parents d'accueil un élément sécurisant très apprécié. Cette offre est proposée par plusieurs OPF.

(2) Associer visites de surveillance et reconnaissance pour les familles d'accueil

Les parents d'accueil souhaitent reconnaissance et valorisation de la part des services cantonaux. En certains endroits, la surveillance est conçue de telle manière que la visite de surveillance (annuelle ou semestrielle) est volontairement aménagée comme une situation dans laquelle les familles d'accueil ne font pas (seulement) l'objet d'un contrôle, mais d'une reconnaissance et d'une valorisation particulières. Cela est apprécié des familles d'accueil.

(3) Travail avec les familles d'origine

Dans le canton de Genève, un travail intensif a lieu avec les parents d'origine et chaque parent a un interlocuteur/une interlocutrice fixe dans le système d'aide aux enfants et à la jeunesse. Cela a un effet positif sur le système de placement familial : les familles d'origine sont accompagnées pour développer une base d'acceptation du placement, les visites sont régulièrement accompagnées, les parents d'origine deviennent une composante importante du placement et sont soutenus afin de trouver un rôle dans la relation avec leur enfant placé hors de sa famille. Cela s'avère être une ressource importante pour l'enfant et pour l'ensemble du placement. Le travail avec les familles d'origine ne signifie pas que la relation parents-enfant soit maintenue à tout prix si le contexte n'est pas favorable, mais que l'on y travaille réellement.

(4) Reconnaissance de l'importance des placements en famille d'accueil apparentée

Les placements en famille d'accueil apparentée occupent une place importante dans l'aide aux enfants placés en famille d'accueil et plus globalement dans le système d'aide aux enfants et à la jeunesse en Suisse. Le fait que leur importance et leur potentiel de ressources pour les enfants placés et pour l'ensemble du système soient de plus en plus reconnus par différents acteurs (responsables cantonaux, certaines OPF, canton de Genève qui accorde la même compensation financière aux familles d'accueil apparentées qu'à toutes les autres familles d'accueil) représente également une bonne pratique qui a valeur de modèle pour le système.

a. *Dans quelle mesure peut-on ici se référer aux **critères de qualités centraux et conditions majeures d'un bon accompagnement des relations nourricières** ? (cf. réponse à la question 1) ?*

Les différents exemples de bonne pratique renvoient à différents critères de qualité.

Les exemples (1), (2) et (4) renvoient aux critères de qualité que sont la reconnaissance, la valorisation, et la présence des professionnel-le-s. L'exemple (3) renvoie au critère de qualité qu'est l'implication de toutes les personnes concernées.

b. *Dans quelle phase (phase de décision et entrée en famille d'accueil, temps de la prise en charge et phase du départ) **l'accompagnement est-il primordial** ?*

Tout au long du placement, un accompagnement continu, stable en termes de personnel et basé sur la confiance est essentiel pour toutes les personnes impliquées. Les dimensions centrales de l'accompagnement dans les différentes phases sont exposées ci-dessous succinctement.

Phase de décision et d'accueil : Préparation et planification transparente avec toutes les personnes impliquées, prise en compte et participation de toutes les personnes impliquées. Clarification des attentes notamment chez les parents d'accueil et les enfants placés. Assurer un flux d'informations adéquat. Dans la mesure du possible, organisation de la transition sous forme d'une transition douce, à un rythme adapté aux personnes impliquées. Dans la phase de transition, présence importante des professionnel-le-s pour permettre la sécurité. Des interlocuteurs/interlocutrices transparents pour toutes les personnes impliquées. Il est important de construire une compréhension commune minimale du cas qui permette aux acteurs/actrices de travailler à un objectif commun. Cela signifie qu'un haut niveau de transparence (en particulier sur l'histoire de l'enfant) est nécessaire, y compris en ce qui concerne les rôles de toutes les personnes impliquées.

Phase de prise en charge : Les professionnel-le-s ont compréhension et connaissance du cas. Les dynamiques dans le système enfant placé-famille d'accueil-famille d'origine sont perçues et font l'objet de réactions appropriées. L'accompagnement est adapté au cas et ne problématise pas l'enfant. Les attentes envers chacune des personnes impliquées sont communiquées de manière transparente, et les champs de tension dans les attentes sont gérées de manière consciente et sensible aux ambivalences. La confiance est une base indispensable. Toutes les personnes impliquées ont un interlocuteur/interlocutrice fixe. Les changements de personnel sont bien encadrés et les transitions correspondantes organisées de manière consciente. Réaction proactive/devoir d'apporter de la part du professionnel-le (générateur de confiance pour d'éventuelles crises).

Phase de sortie : Planification minutieuse des options possibles avec le jeune adulte en incluant la famille d'accueil et la famille d'origine. Discussion des tâches à venir, clarification aussi bien des questions organisationnelles et économiques que des questions relationnelles (qui souhaite à l'avenir quelle forme de relation et de contacts, comment gérer des souhaits divergents). Mise à disposition de professionnel-le-s ayant connaissance du cas en tant qu'interlocuteurs/interlocutrices pour toutes les personnes impliquées après la fin officielle du placement.

c. *À quoi faut-il prêter attention lors des **transitions** ?*

L'accompagnement des transitions est une activité centrale de l'accompagnement des placements en famille d'accueil.

Les transitions sont l'entrée et la sortie dans/hors d'un placement en famille d'accueil, mais aussi les transitions à l'intérieur du placement. Ces dernières peuvent être des changements de professionnel·le·s, des changements dans les configurations familiales ou des transitions (normatives) comme l'entrée à l'école, un changement d'école ou le début d'un apprentissage. La confiance se construit dans le cadre de l'organisation de la transition.

Les *transitions vers la famille d'accueil* doivent être bien planifiées, transparentes, en intégrant l'ensemble des parties prenantes, elles doivent être organisées sous forme de transitions douces en tenant compte de ce qui constitue un rythme approprié pour les différentes personnes impliquées. La charge psychique liée à des transitions trop rapides ou trop lentes doit être atténuée par des ressources de gestion supplémentaires pour les personnes impliquées. Le flux d'information doit être géré de manière transparente.

Les *transitions entre professionnel·le·s* doivent être organisées de telle sorte qu'une relation de confiance puisse être établie avec la nouvelle personne et que la compréhension et la connaissance du cas puissent lui être transférées.

Les *transitions à l'intérieur du placement* nécessitent un accompagnement individuel qui mette des ressources à la disposition des personnes impliquées et atténue les difficultés, assurant ainsi la stabilité du placement.

Les *transitions hors de la famille d'accueil* doivent être bien préparées, tant en ce qui concerne les questions d'organisation pour l'enfant placé (logement, finances, profession) que les attentes portant sur les relations futures entre les personnes impliquées ainsi que sur la disponibilité d'interlocuteurs/interlocutrices au-delà de la sortie du placement.

11. Quelles recommandations pour le développement de standards d'un bon accompagnement peut-on déduire des réponses aux questions 1-10 ?

(1) Promouvoir la compréhension et la connaissance des cas chez les professionnel·le·s

La compréhension et la connaissance des cas sont fondamentales pour un bon accompagnement. Nous recommandons expressément que les professionnel·le·s soient formés à la compréhension de cas multiperspective et que l'on développe au sein des équipes de professionnel·le·s des stratégies pour que ces compétences puissent être continuellement développées. Le standard inclut également que la compréhension et la connaissance des cas soient documentées de manière appropriée au cours de l'accompagnement.

(2) Implication de toutes les parties prenantes

L'implication de toutes les parties prenantes doit devenir la norme dans l'aide aux enfants placés en famille d'accueil en Suisse. Ce n'est qu'avec une implication appropriée des enfants placés en famille d'accueil (et notamment aussi des jeunes enfants) que leur participation – qui ne fait pas seulement partie de leurs droits en vertu de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, mais qui favorise également leur développement et la stabilité du placement – peut être mise en œuvre de façon appropriée. Pour cela, les enfants ont besoin d'un contact régulier avec un·e professionnel·le et, si nécessaire, d'un accès direct et immédiat à celui-ci/celle-ci. Les familles d'origine ne sont jusqu'à présent structurellement prises en compte qu'en peu d'endroits, leur implication est essentielle à la stabilité du placement et devrait pour cette raison être promue de toute urgence sur le plan structurel.

(3) *Égalité de traitement des placements en famille d'accueil apparentée*

Les placements en famille d'accueil apparentée sont un pilier central de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil et plus globalement dans le système d'aide aux enfants et à la jeunesse. Les relations avec des membres de leur famille peuvent représenter une ressource importante pour les enfants placés en famille d'accueil apparentée. Dans le cadre des placements en famille d'accueil apparentée, les placements sont marqués par des défis et des dynamiques relationnelles particulières. Dans de nombreuses régions de Suisse, ces placements sont jusqu'à présent moins bien traités que d'autres tant dans la pratique d'accompagnement qu'en ce qui concerne l'indemnisation. Il convient ici de supprimer les inégalités et de former les professionnel-le-s au travail avec ce groupe-cible et ses défis particuliers.

(4) *Stabilité des équipes de professionnel-le-s et gestion appropriée des transitions en cas de changement de professionnel-le-s*

La relation de confiance entre les professionnel-le-s et les personnes impliquées est fondamentale pour une pratique d'accompagnement réussie. Dans la mesure où la confiance a toujours une composante personnelle, les changements de professionnel-le-s sont un point névralgique en vue de processus d'accompagnement réussis. Il convient de mettre en place de manière ciblée des mesures permettant d'assurer la continuité de l'accompagnement par les professionnel-le-s, notamment avec des conditions de travail satisfaisantes pour les professionnel-le-s qui accompagnent les familles d'accueil. Si les changements de personnes ne peuvent être évités, les services d'accompagnement doivent ancrer des standards conceptuels portant sur la manière d'organiser les transitions et de transférer la connaissance des cas aux nouvelles personnes.

12. *Quelles sont les mesures qui contribueraient à une **amélioration durable de l'accompagnement des relations nourricières** en Suisse ? Quelles sont les **conditions** nécessaires à la réalisation de ces mesures ? Y a-t-il un besoin **d'adaptation** sur le plan législatif ?*

Les mesures peuvent être déduites des recommandations formulées ci-dessus.

(1) *Standards de qualification pour le personnel qui accompagne le placement en famille d'accueil.*

Les cantons peuvent définir ici leurs exigences aussi bien en matière de qualifications de base des professionnel-le-s qu'en matière de formations continues. Cette définition doit garantir que le personnel est en mesure de comprendre des configurations de cas complexes, de percevoir les dynamiques, de documenter et de refléter de manière appropriée la connaissance du cas, de percevoir les ambivalences et les champs de tension et de les aborder de manière adéquate dans la pratique. Pour remplir ces conditions, il faut, selon nous, une qualification de base (HES/Université/ES) dans une discipline pertinente (par ex. éducation sociale, sciences de l'éducation, travail social, psychologie), une capacité de réflexion et idéalement une formation à la compréhension de cas multiperspective. La condition préalable est que de telles formations continues soient proposées partout en Suisse.

(2) *Implication de toutes les parties prenantes*

Il faut garantir, à l'échelle des communes et des cantons, que toutes les parties prenantes aient dans l'accompagnement un interlocuteur/une interlocutrice fixe. Des mesures doivent notamment être

prises ici pour garantir que les parents d'origine soient eux aussi pris en compte. Pour y parvenir sur le plan structurel, les cantons doivent adapter leurs bases légales et mettre à disposition les ressources requises. Pour mieux atteindre les enfants et garantir leurs droits à la participation, il faut en outre que soit précisé qui est l'interlocuteur/l'interlocutrice de l'enfant et quel rôle joue dans ce contexte la personne de confiance mentionnée dans l'OPE, qui n'est apparue nulle part dans notre étude.

(3) *La coopération entre les professionnel-le-s impliqué-e-s doit être encouragée*

Il faut du temps et des ressources pour permettre à l'ensemble des professionnel-le-s impliqué-e-s d'échanger régulièrement sur le cas, afin de cultiver une compréhension commune du cas, de percevoir précocement les dynamiques dans la configuration du cas et d'être en mesure d'y faire face. Il serait important dans ce contexte de définir clairement qui entretient des contacts avec les personnes de référence de l'environnement social, scolaire et professionnel des enfants placés en famille d'accueil et comment ces contacts sont organisés.

(4) *Standards pour l'organisation de l'échange d'informations entre professionnel-le-s, familles d'accueil et familles d'origine*

On relève de grandes incertitudes chez les parents d'accueil comme chez les professionnel-le-s quant à la question de savoir qui doit disposer de quelles informations. Un flux d'information inadéquat entraîne des incertitudes, une insatisfaction et des dynamiques de pouvoir qui peuvent avoir un impact négatif sur le placement. Des standards (par ex. de la CDAS/COPMA) sont nécessaires ici pour donner de la sécurité aux personnes impliquées.

(5) *Égalité de traitement des placements en famille d'accueil apparentée*

Pour que l'on puisse exploiter mieux encore les ressources du placement en famille d'accueil apparentée et atténuer les contraintes des personnes impliquées, les placements en famille d'accueil apparentée doivent être traités partout en Suisse de façon égalitaire en termes d'indemnisation et d'accompagnement. Il faut trouver ici des organisations prêtes à encourager et à accompagner les placements en famille d'accueil apparentée et développer les directives cantonales de sorte à garantir une égalité financière. Indépendamment des directives cantonales, cette égalité nécessiterait une révision de l'art. 294, al. 2. CC.

5 Bilan personnel de l'équipe de projet et besoins futurs en matière de recherche et de développement de la pratique

L'ensemble de l'équipe de projet a vécu la collaboration en tant qu'équipe interrégionale comme un enrichissement qui a permis d'accéder à des différences structurelles peu connues jusqu'à présent et donné la possibilité de prendre du recul par rapport aux systèmes connus, aux discours professionnels et aux questions structurelles, de discuter de questions de manière agrégée et comparative par-delà les différents systèmes et contextes du discours, en apprenant ainsi les un-e-s des autres. L'approche multiperspective choisie pour les études de cas a également été perçue comme bénéfique. Le travail multiperspective permet de montrer clairement comment les différentes perspectives agissent les unes sur les autres de manière interdépendante et que la pratique de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil doit savoir gérer habilement complexité,

ambiguïtés et différences pour pouvoir répondre à toutes les personnes impliquées et à leurs situations respectives (voir aussi les trois chapitres issus du projet qui ont été préparés pour le volume d'éditeurs/éditrices).

La mise en relation avec la pratique par le biais d'événements de dialogue tout au long du projet, organisée par la Fondation Palatin, a été perçue comme exigeante, mais utile pour refléter constamment les résultats générés et discuter ces résultats en les confrontant aux expériences pratiques de différents acteurs et actrices. L'équipe de projet a perçu comme défavorable qu'un échange continu systématique n'ait pas été planifié entre les trois projets de recherche « Prochaine génération », que les projets se soient essentiellement déroulés en parallèle et que les informations dans la première partie du projet n'aient été échangées qu'en passant, principalement dans le contexte des événements de dialogue avec la pratique. Cette lacune a pu être en partie compensée au cours du projet par les initiatives individuelles et les ressources propres des chercheuses et chercheurs.

Il nous semble important à l'avenir de cibler les besoins centraux dans la pratique et la recherche. La recherche suisse sur le placement familial a besoin d'avoir davantage de recherche en réseau et de situations de réseau dans lesquelles les chercheuses et chercheurs échangent sur leurs accès à la pratique et sur leurs résultats de recherche. On a pu constater que le domaine de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil est un champ de recherche encore inexploré en Suisse. Cela constitue une lacune de recherche, mais aussi un problème dans la pratique et pour la pratique. Jusqu'à présent, la pratique existe principalement en tant que champ autoréférentiel et il semble indiqué, malgré toute l'hétérogénéité de la pratique de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, qui mérite reconnaissance, d'exploiter plus consciemment la recherche et les résultats de recherche comme une feuille de route pour des développements ultérieurs dans la pratique.

Les deux points suivants ressortent en particulier de notre projet en tant que champs de développement concrets de la pratique qui peuvent être traités avec un investissement raisonnable :

(1) Il faut des possibilités de former les professionnel·le·s au travail multiperspective sur les cas afin d'accroître les compétences en matière de compréhension des cas et de sensibilité à l'ambivalence. Le matériel empirique collecté dans notre projet de recherche peut être développé pour servir de matériel didactique à de telles formations continues.

(2) L'échange intercantonal entre différents acteurs/actrices du domaine du placement familial a été vécu comme enrichissant dans la pratique et doit absolument être poursuivi et institutionnalisé dans l'objectif d'apprendre les un·e·s des autres et, idéalement, d'encadrer à long terme au moins les points centraux de manière similaire. Dans cette optique, la mise en œuvre de traductions systématiques (D/F/I) permettrait une meilleure intégration des divers cantons et régions linguistiques dans le discours professionnel.

Notre équipe de recherche a identifié le domaine du placement en famille d'accueil apparentée et la thématique du travail (en collaboration) avec les familles d'origine comme des champs de recherche et de développement de la pratique qui nécessitent une étude approfondie et/ou un accompagnement lors de leur mise en œuvre dans la pratique.

Tout au long du projet, il est également apparu clairement qu'il est essentiel non seulement de mettre à disposition des placements en famille d'accueil un accompagnement en tant que tel, mais surtout de concevoir l'accompagnement de telle sorte que la dimension de la confiance que toutes les personnes impliquées accordent aux professionnel·le·s qui les accompagnent puisse être effective. La confiance, en tant que dimension personnelle, est multiple. Comment encourager la confiance, quelles structures, compétences et qualités doit inclure à cet effet l'aide aux enfants placés en famille d'accueil, ces questions constituent un thème supplémentaire qui doit être approfondi tant dans la recherche que dans le développement de la pratique.

Ces thèmes doivent être traités dans le cadre d'une recherche (fondamentale) systématique ainsi que de projets de modèles et projets de développement de la pratique accompagnés scientifiquement.

Littérature utilisée pour l'approche méthodologique

- Barbeiro, A., Spini, D. (2017). Calendar interviewing: A mixed methods device for a biographical approach to migration. *Qualitative Research in Psychology*, 14(1), 81-107.
- Braun, V. & Clarke, V. (2006). Using Thematic Analysis in Psychology. *Qualitative Research in Psychology* 3 (2): 77–101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>.
- Kuckartz, U. (2018). *Qualitative Inhaltsanalyse. Methoden, Praxis, Computerunterstützung*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Lenz, K. (1986). *Alltagswelten von Jugendlichen. Eine empirische Studie über jugendliche Handlungstypen*. Frankfurt/Main: Campus-Verl. (Campus Forschung, 475).
- Morselli, D., Dasoki, N., Gabriel, R., Gauthier, J.-A., Henke, J., & Le Goff, J.-M. (2016). Using Life History Calendars to Survey Vulnerability. In M. Oris, C. Roberts, D. Joye, & M. Ernst Stähli (Éds.), *Surveying Human Vulnerabilities across the Life Course* (p. 179-201). Springer International Publishing.
- Morrow, V., Richards, M. (1996). The Ethics of Social Research with Children: An Overview. *Children & Society*, 10(2), 90-105.
- Ossipow, L. (2014). La restitution : Contre-don, contre-enquête, contre-chant. In M. Charmillot, C. Dayer, & M.-N. Schurmans (Éds.), *La restitution des savoirs : Un impensé des sciences sociales ?* (p. 153-170). L'Harmattan.
- Patton, M. Q. (2002). *Qualitative research and evaluation methods*. Sage Publication.
- Reimer, D. (2017). *Normalitätskonstruktionen in Biografien ehemaliger Pflegekinder*. Beltz Juventa.
- Truc, G. (2005). Une désillusion narrative? De Bourdieu à Ricœur en sociologie. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 8, pp. 47-67.
- Vogl, S. (2015). *Interviews mit Kindern führen: Eine praxisorientierte Einführung*. Beltz Juventa.
- Widmer, E. D., Aeby, G., & Sapin, M. (2013). Collecting family network data. *International Review of Sociology*, 23(1), 27-46.

Littérature utilisée dans la Revue de la littérature (work package 1)

- Abrahamse, S., Gardeniers, M. & Werner, C. (2019). *Waarom stoppen pleegouders? Onderzoek naar omstandigheden, begeleiding en hoe pleegouders behouden kunnen worden*. 2019 Nederlands Jeugdinstuut, Nederlandse Vereniging voor Pleeggezinnen, Jeugdzorg Nederland. Online: [Waarom stoppen pleegouders? \(nji.nl\)](http://www.waaromstoppenpleegouders.nl)
- Aeby, G. & Berthod, M.-A. (2011). Entrer et sortir des institution = Institutionen: Ein- und Austritte. *Tsantsa. Revue de la société suisse d'ethnologie*, 16 pp. 6-17.
- Aeby, G., & Ossipow, L. (2022). Être parents à part entière ? Parentalité, parenté et reconnaissance en familles d'accueil. *Recherches familiales*. 19(1), pp. 57-68.
- Amorós, P., & Fuertes, J. (2000). El acogimiento familiar. In P. Amorós & P. Ayerbe (Éds.), *Intervención educativa en inadapación social* (Madrid: Síntesis educación, p. 141-166).
- Andersson, G. (2001). The motives of foster parents, their family and work circumstances. *British Journal of Social Work*, 31(2), pp. 235-248.

- Arnold, C., Huwiler, K., Raulf, B., Tanner, H., Wicki, T. (2008).: Pflegefamilien- und Heimplatzierungen. Eine empirische Studie über den Hilfeprozess und die Partizipation von Eltern und Kindern, Zürich.
- Bachmann, L., Gaberel, P.-E. & Modak, M. (2016). Parentalité : perspectives critiques, Lausanne, Editions EESP.
- Barry, L.S. (2008). La parenté, Paris, Gallimard.
- Baum, A. C., Crase, S. J. & Crase, K. L. (2001). Influences on the Decision to Become or Not Become a Foster Parent. *Family Relations*, 50(1), pp. 202–213.
- Bellani, S., & Knecht Krüger, B. (2014). Nachhaltigkeit von Erziehungs- und Bildungsmaßnahmen sicherstellen. Das Projekt Nachbetreuung. *Revue Suisse de Travail Social*, 16, 110–124.
- Berlin, M., Vinnerljung, B., & Hjern, A. (2011). School performance in primary school and psychosocial problems in young adulthood among care leavers from long term foster care. *Children and Youth Services Review*, 33(12), 2489–2497.
- Berridge, D. (1997). « *Foster Care : A Research Review* ». London : The Stationery Office.
- Bianco, J.-L., & Lamy, P. (1980). L'aide à l'enfance demain, contribution à une politique de réduction des inégalités. Paris : Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.
- Biesel, K. & Schär C. (2022). Familie. Zwischen Elternrechten und Kindeswohl. In: Anja Schierbaum and Jutta Ecarius (Eds), *Handbuch Familie : Erziehung, Bildung und pädagogische Arbeitsfelder* [online]. Wiesbaden: Springer VS. p. 561–579.
- Blandow, J. (1972). Rollendiskrepanzen in der Pflegefamilie. Analyse einer sozialpädagogischen Institution. Univ., Diss.–Hamburg, 1972. München: Juventa-Verl. (Juventa-Materialien, 7).
- Blandow, J. (2004). Pflegekinder und ihre Familien. Geschichte, Situation und Perspektiven des Pflegekinderwesens. Weinheim, München: Juventa-Verl. (Basistexte Erziehungshilfen).
- Blythe, S. L., Halcomb, E. J., Wilkes, L., Jackson, D. (2012). Perceptions of Long-Term Female FosterCarers: I'm Not a Carer, I'm a Mother. *British Journal of Social Work*, pp.1–17.
- Boddy J., Canali C., Danielsen I., Flett M., Garbers S., Ghate D., Hauari H., Milova H., Statham J., Smith M. & Wigfall S. (2009) International perspectives on parenting support: Non-English language sources. Thomas Coram Research Unit, Institute of Education, University of London.
- Boddy, J., Statham, J., Danielsen, I., Geurts, E., Join-Lambert, H. & Euillet, S. (2013) Beyond Contact Work with families of children placed away from home in four Euro-pean countries Full Report. University of Sussex. Online: file.php (sussex.ac.uk)
- Bombach, C. & Reimer, D. (2020). Kinderperspektiven auf Abbruchprozesse in der Pflegekinderhilfe Chancen und Belastungen, Bewältigungsstrategien und Handlungsbedarfe für die Praxis. In: Stohler, R., Gabriel, T. (Hrsg.) (2020) *Abbrüche von Pflegeverhältnissen im Kindes- und Jugendalter*. Weinheim: Beltz Juventa, S. 138-169.
- Brown, D. & Bednar, L (2006). Foster parent perceptions of placement breakdown, *Children and Youth Services Review*, 28 (12), pp. 1497-1511.
- Buehler, C., Rhodes, K., Orme, J., Cuddeback, G (2006). The potential for successful family foster care: Conceptualizing competency domains for foster parents, *Child Welfare*, 85 (3), pp. 523-558.
- Cadoret, A. (1995). Parenté plurielle : anthropologie du placement familial, Paris, l'Harmattan,.

- Carsten, J. (1995). The substance of kinship and the heat of the hearth : feeding, personhood and relatedness among Malays in Pulau Langkawi. *American ethnologist : the journal of the American Ethnological Society* 223–327.
- Chapon, N. (2014). *Parentalité d'accueil et relations affectives*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.
- Chapon, N., Neyrand, G., Siffrein-Blanc, C. (2018). *Les liens affectifs en famille d'accueil*, Toulouse, ERES.
- Chipungu, S., Bent-Goodley, T. (2004). Meeting the challenges of contemporary foster care, *The Future of Children*, pp. 75-93.
- Coakley, T. M., Cuddeback, G., Buehler, C., Cox, M. E. (2007). Kinship foster parents' perceptions of factors that promote or inhibit successful fostering. *Children and Youth Services Review*, 29(1), pp. 92-109.
- Cooley, M.E., Petren, R.E. (2011). Foster parent perceptions of competency: Implications for foster parent training. *Children and Youth Services Review* 33, 1968–1974.
- Courtney, M. E., & Dworsky, A. (2006). Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child & Family Social Work*, 11, 209–219.
- Crost, M., Donati, P., & Dumaret, A.-C. (2009). Sortie d'un placement à long terme et modes d'accès à l'indépendance. *La Revue Internationale de L'éducation Familiale*, 2(26), 15–34.
- Déchaux, J.-H. (2009). Travail parental et parenté: parlons-nous de la même chose ? *Informations sociales* 35–45.
- López, M., del Valle, J. (2016). Foster carer experience in Spain: Analysis of the vulnerabilities of a permanent model, *Psicothema*, 28 (2), pp. 122-129.
- Deborde, A.-S., C. Danner Touati, L. Herrero, A. Touati (2016). « Lien entre attachement et estime de soi chez des adolescents placés en famille d'accueil ou en institution: contribution respective de la mère biologique et de la figure d'attachement secondaire ». *L'Année psychologique*, vol. 116, no 3, p. 391-418.
- Denecheau, B. (2015). « La rationalisation des possibles : le placement extra-familial et l'orientation au moindre risque », dans JACQUES M.-H. (dir.), *Les transitions scolaires. Paliers, orientations, parcours*, Rennes, PUR, p. 323-333.
- Denecheau, B. (2011). Children in residential care and school engagement or school dropout': what makes the difference in terms of policies and practices in England and France? *Emotional and Behavioural Difficulties*, Vol. 16, No. 3, 277–287.
- Denecheau, B. Blaya, C. (2014). Les attentes des éducateurs sur la scolarité des enfants placés en France et en Angleterre. Une estimation des possibles a minima. *Les Sciences de L'éducation. Pour l'ère nouvelle*. 2014. Vol. 47, n° 4, pp. 65-87.
- Deutsches Jugendinstitut (Hg.) (1987). *Handbuch Beratung im Pflegekinderbereich*. Deutsches Jugendinstitut. München: DJI.
- Dittmann, A. & Reimer, D. (2020). Die Fallgeschichte als Zugang zum sozialpädagogischen Verstehen von Abbruchprozessen in der Pflegekinderhilfe. In: Stohler, R., Gabriel, T. (Hrsg.) (2020) *Abbrüche von Pflegeverhältnissen im Kindes- und Jugendalter*. Weinheim: Beltz Juventa, S. 50-77.
- Dorsey, S., Farmer, E., Barth, R., Greene, K., Reid, J., Landsverk, J. (2008). Current status and evidence base of training for foster and treatment foster parents, *Children and Youth Services Review*, 30 (12), pp. 1403-1416.

- Droz-Sauthier, G., Aeby, G., Cottier, M., Schoch, A., Biesel, K., Müller, B., Schnurr, S., Seglias, L. (under Druck) : "Droits des enfants et des parents dans les procédures des APEA de 1912 à aujourd'hui : promesses, réalisations et améliorations", in: Häfeli, Christoph/Lengwiler, Martin/Vogel Campanello, Margot (Eds): Diskurse, Normen und Praktiken im zeitlichen Wandel, Themenband 1, Schwabe: Basel/Berlin.
- Durning, P. (1995). *Education familiale : Acteurs, processus et enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Ehlke, C. (2020). *Care Leaver aus Pflegefamilien*. Weinheim: Beltz Juventa Elias, N. (1978).
- What is sociology? New York: Columbia University Press.
- Euillet, S., & Faisca, É. (2019). Ce que pensent les professionnels de la participation des enfants en famille d'accueil. *Le Sociographe*, 68(4), s53-s66.
- Faltermeier, J. (1999). *Verwirkte Elternschaft. Fremdunterbringung - Herkunftseltern - neue Handlungsansätze*. Münster: Votum-Verl.
- Fees, B., Stockdale, D., Crase S., Riggins-Caspers, K., Yates, A., Lekies, K., Gillis-Arnold, R. (1998). Satisfaction with foster parenting - assessment after one year of training. *Children and Youth Services Review*, 20, pp. 347-363.
- Fine, A. (1994). *Parrains, marraines : la parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard.
- Fisher, T., Gibbs, I., Sinclair, I., & Wilson, K. (2000). Sharing the Care : The Qualities Sought of Social Workers by Foster Carers. *Child & Family Social Work*, 5 (3), pp. 225-233.
- Foeltz, F. (2021). *Kinder mit Behinderungen in der Pflegekinderhilfe. Perspektiven und Herausforderungen Sozialer Elternschaft*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Frechon, I., & Dumaret, A.-C. (2008). Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir des enfants placés. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 56, 135-147.
- Frechon, I. & et Nicolas R. (2013) « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement ». *Revue française des affaires sociales*, no 1, p. 122-43.
- Funcke, D. & Hildenbrand, B. (2009). *Unkonventionelle Familien in Beratung und Therapie*. 1. Aufl. Heidelberg: Carl-Auer-Verl. (Familientherapie und -forschung).
- Gabriel, T. & Stohler, R. (Hrsg.) (2020) *Abbrüche von Pflegeverhältnissen im Kindes- und Jugendalter. Perspektiven und Herausforderungen für die Soziale Arbeit*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Gassmann, Y. (2010a). *Pflegeeltern und ihre Pflegekinder. Empirische Analysen von Entwicklungsverläufen und Ressourcen im Beziehungsgeflecht*. Münster [u.a.]: Waxmann (Pädagogische Psychologie und Entwicklungspsychologie, 77).
- Gassmann, Y. (2010b). *Entwicklungsverläufe und Kontinuität in der Pflegekinderhilfe*. Vortrag an der Universität Siegen, 10.06.2010.
- Gassmann, Y. (2018): *Verletzbar durch Elternschaft. Balanceleistungen von Eltern mit erworbener Elternschaft – Ein Beitrag zur Sozialpädagogischen Familienforschung*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Gehres, W. & Hildenbrand, B. (2008). *Identitätsbildung und Lebensverläufe bei Pflegekindern*. 1. Aufl. s.l.: VS Verlag für Sozialwissenschaften (GWV).
- Geiger, J.M., Hayes, M.J., Lietz, C. (2013). Should I stay or should I go? A mixed methods study examining the factors influencing foster parents' decisions to continue or discontinue providing foster care. *Children and Youth Services Review* 35, 1356-1365.

- Germain, J. et al. (2000). *Un enfant entre deux familles*. Edition Beliveau
- Gilbertson, R., Barber, J (2003). Breakdown of foster care placement: carer perspectives and system factors, *Australian Social Work*, 56 (4), pp. 329-340.
- Goyette, M. (2006). Préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'Etat : quelles interventions ? *Sociétés et Jeunesses En Difficulté*.
- Goyette, M. (2011). Dynamiques relationnelles dans les transitions à la vie adulte de jeunes en difficulté. In M. Goyette, A. Pontbriand, & C. Bellot, *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté: concepts, figures et pratiques*, p.57-72. Québec: Presse de l'université de Québec.
- Goyette, M., & Frechon, I. (2013). Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique. *Revue Française Des Affaires Sociales*, 1(1-2), 164–180.
- Grimm, B. (2003). Foster parent training: what the CFS reviews do and don't tell us. *Youth Law News*, 24, pp.3–29.
- Han, R., Owen, C., Lieneman, C., McNeil, C (2020). "Fostering" Effective Foster Parent Training Programs : Parent-Child Interaction Therapy Adaptations for the Child Welfare Setting, *The Open Family Studies Journal*, 12, pp. 10-17.
- Hegar, R. L., & Rosenthal, J. A. (2011). Foster children placed with or separated from siblings: Outcomes based on a national sample. *Children and Youth Services Review*, 33, 1245–1253.
- Helming, E. (2011). Die Familie als Gestaltungsleistung. In: Heinz Kindler, Elisabeth Helming, Thomas Meysen und Karin Jurczyk (Hg.): *Handbuch Pflegekinderhilfe*. München: DJI Dt. Jugendinst, S. 226–261.
- Hofer-Temmel, C. & Rothdeutsch-Granzer, C. (2019). *Selbst sicher sein. Eine Grounded-Theory-Studie zu Besuchskontakten in Pflegeverhältnissen basierend auf der Sichtweise von Kindern und ihren Familien*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Hoffmann-Riem, C. (1984): *Das adoptierte Kind. Familienleben mit doppelter Elternschaft*. München: Fink (Übergänge, 8).
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Editions du Cerf.
- Hübsch, F., Schäfer, M., Thole, W. (2014). *Pädagogischer Alltag und biografische Werdegänge. Erziehungsstellen und pädagogische Hausgemeinschaften im Blick*. Wiesbaden: Springer VS.
- Hünersdorf, B. & Studer, T. (2011). Pflegefamilien zwischen öffentlicher und privater Erziehung. Eine Form professioneller Liebe? In: Elmar Drieschner und Detlef Gaus (Hg.): *Liebe in Zeiten pädagogischer Professionalisierung*. 1. Aufl. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften / Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH Wiesbaden, S. 209–235.
- Jackson, S., & Cameron, C. (2012). Leaving care: Looking ahead and aiming higher. *Children and Youth Services Review*, 34(6), 1107–1114.
- Jahnukainen, M. T. (2007). High-risk youth transitions to adulthood: A longitudinal view of youth leaving the residential education in Finland. *Children and Youth Services Review*, 29, 637–654.
- Jespersen, A. (2011). Belastungen und Ressourcen von Pflegeeltern. Analyse eines Pflegeeltern-Onlineforums. 1. Aufl. Siegen: ZPE (ZPE-Schriftenreihe / Zentrum für Planung und Evaluation Sozialer Dienste der Universität Siegen, 29).

- Join-Lambert H. (2016). Vie quotidienne, identités et autonomie dans les interventions socio-éducatives. L'identité des jeunes, des parents, des professionnel-le-s : de l'expérience quotidienne au développement de l'autonomie. Notes synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches. Lille : Université des sciences et technologies de Lille 1. Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la Société. Laboratoire CLERSE UMR 8019.
- Join-Lambert, H. (2010). La famille d'accueil et l'enfant : Recherches sur les dimensions culturelles, institutionnelles et relationnelles du placement familial. Paris : Editions L'Harmattan.
- Jones Harden, B (2014). Safety and Stability for Foster Children: A Developmental Perspective, *The Future of Children*, 14(1), p. 31-47.
- Jud, A. – Knüsel, R. (2019). Structure and Challenges of Child Protection in Switzerland. In *National Systems of Child Protection: Understanding the International Variability and Context for Developing Policy and Practice*. Edited by Lisa Merkel-Holguin, John D. Fluke and Richard D. Krugman. Child Maltreatment. Cham: Springer International Publishing, pp. 207–27.
- Kaiser B. (2022). Le placement « time-Out » d'adolescents en famille d'accueil Caritas. 37.
- Kirton, D. (2007). Step Forward? Step Back? – The professionalisation of fostering. *Social Work and Social Sciences Review* 13, 6–24.
- Kjeldsen, C.C. & Kjeldsen, M.B. (2010). When Family Becomes the Job: Fostering Practice in Denmark. *Adoption & Fostering* 34, 52–64.
- Kötter, S. (1997). Besuchskontakte in Pflegefamilien. Das Beziehungsdreieck "Pflegeeltern-PflegekindHerkunftseltern". Univ., Diss.–Ulm, 1994. 2., veränd. Aufl. Regensburg: Roderer (Theorie und Forschung, 501).
- Kuhls, A. (2018). Ambivalenzen in der Beratung von Pflegeeltern. Diss. Univ. Hildesheim. Online verfügbar: <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:gbv:hil2-opus4-9061>, zuletzt geprüft 14.01.2021.
- Landsverk, J. & Garland, A. (1999). « Foster care and pathways to mental health services. In: *The Foster Care Crisis: Translating Research into Practice and Policy* », pp. 193–210. (University of Nebraska Press, Lincoln, NE).
- Lattschar, B. & Wiemann, I. (2013). Mädchen und Jungen entdecken ihre Geschichte Grundlagen und Praxis der Biografiearbeit. Weinheim: Beltz Juventa, 4. Auflage.
- Lehmann, A. (2017). Mütterliches Rollenverhalten und das Erleben leiblicher Kinder in der Übergangspflege, Siegen: [ZPE-Schriftenreihe Nr. 45, 2017].
- López, M. L., & del Valle, J. F. (2016). Foster carer experience in Spain : Analysis of the vulnerabilities of a permanent model. *Psicothema*, 28(2), 122-129.
- Lüscher, K. (2013). Das Ambivalente erkunden. In: *Familiendynamik* 38(3): 238-247.
- Lüscher, K. (2016). Sozialisation und Ambivalenzen. Bausteine eines Vademekums. In: *ZSE* 36/2016(2), 116-138.
- MacGregor, T. A., Rodger, S., Cummings, A. L., & Leschied, A. W. (2016). The needs of foster parents: A qualitative study of motivation, support and retention. *Qualitative Social Work*, 5(3), pp. 351-368.
- Marmann, A. (2005). Kleine Pädagogen: eine Untersuchung über "Leibliche Kinder" in familiären Settings öffentlicher Ersatzerziehung. 1. Aufl. Frankfurt am Main: Internationale Ges. f. erzieherische Hilfen (Erziehungshilfe-Dokumentationen, 26).

- Moch, M. (2010). Beratung in Erziehungsstellen. Eine qualitative Untersuchung zu Beratungserfahrungen von MitarbeiterInnen in professionellen Erziehungsfamilien. Stuttgart. Online verfügbar unter <https://www.socialnet.de/materialien/attach/105.pdf>, zuletzt geprüft am 23.12.2015.
- Müller, B., Schoch, A., Seglias, L., Schnurr, S., Aeby, G., Biesel, K., Cottier, M., & Droz-Sauthier, G. (under Druck): « Partizipation von Kindern in Kinderschutzverfahren früher und heute: Erkenntnisse aus interdisziplinärer Sicht », in: René Knüsel, Alexander Grob, Véronique Mottier (Eds): « Effects on those affected and social consequences », Themenband 3, Schwabe: Basel/Berlin.
- Munson, M. R., & McMillen, C. J. (2008). Nonkin Natural Mentors in the Lives of Older Youths in Foster Care. *The Journal of Behavioral Health Services & Research*, 35(4), 454–468.
- Nestmann, F. (Hg.) (2008). Kindernetzwerke. Soziale Beziehungen und soziale Unterstützung in Familie, Pflegefamilie und Heim. Deutsche Gesellschaft für Verhaltenstherapie. Tübingen: Dgvt-Verl. (Fortschritte der Gemeindepsychologie und Gesundheitsförderung, 17).
- Neyrand, G. (2005). La parentalité d'accueil. *Dialogue* 167, 7–16.
- Niederberger, J. M. & Bühler-Niederberger, D. (1988). Formenvielfalt in der Fremderziehung. Zwischen Anlehnung und Konstruktion. Stuttgart: Enke (Enke-Sozialwissenschaften).
- Nienstedt, M. & Westermann, A. (1989). Pflegekinder. Psychologische Beiträge zur Sozialisation von Kindern in Ersatzfamilien. Münster: Votum.
- Nienstedt, M. & Westermann, A. (2011). Pflegekinder und ihre Entwicklungschancen nach frühen traumatischen Erfahrungen. [3. Auflage], völlig überarbeitete Neuauflage. Stuttgart: Klett-Cotta (Fachbuch).
- Oswald, S. H., Fegert, J. & Goldbeck, L. (2010). Traumafolgestörungen bei Pflegekindern nach Misshandlung und Vernachlässigung. In: *Verhaltenstherapie 2010*, zuletzt geprüft am 13.01.2016. Oswald, S. H., Ernst, C., Goldbeck, L. (2011). Interdisziplinäre Versorgung von Pflegekindern an der Schnittstelle von Jugendhilfe und Gesundheitssystem. Praxismanual. Ulm: Universitätsklinikum Ulm. Online verfügbar unter http://www.uniklinik-ulm.de/fileadmin/Kliniken/Kinder_Jugendpsychiatrie/praxismanual/Praxismanual_Stand_Juni2011.pdf, zuletzt geprüft am 13.01.2016.
- Paugam S., Zoyem J.-P., & Touahria-Gaillard, A. (2010). Le placement durant l'enfance : quelle influence à l'âge adulte ? Rapport Observatoire national de l'enfance en danger, France.
- Paxman, M., Tully, L., Burke, S., & Watson, J. (2014). Pathways of Care : Longitudinal study on children and young people in out-of-home care in New South Wales. *Family Matters*, (94), 15–28.
- Petri, C., Radix, K. & Wolf, K. (2012). Ressourcen, Belastungen und pädagogisches Handeln in der stationären Betreuung von Geschwisterkindern. München: SOS-Kinderdorf e.V (Materialien / Sozialpädagogisches Institut im SOS-Kinderdorf e.V, 14 : Geschwister in der stationären Erziehungshilfe).
- Pierlings, J. (2011). Leuchtturmprojekt Pflegekinderdienste. 1., neue Ausg. Siegen: Universität Gesamthochschule Siegen Zentrum f. Planung u. Evaluation Sozialer Dienste (ZPE-Schriftenreihe, 31).
- Pierlings, J. (2014). Wie erklären sich Pflegekinder ihre Lebensgeschichte? Analyse biografischer Deutungsmuster. Siegen: universi (ZPE-Schriftenreihe / Zentrum für Planung und Evaluation Sozialer Dienste der Universität Siegen, Nr. 33).
- Potin, E. (2012). Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance, Pratiques du champ social, Toulouse, Erès.

- Potin, E. (2009). Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 8.
- Ray, J., & Horner, W. (1990). Correlates of effective therapeutic foster parenting. *Residential Treatment for Children and Youth*, 7(4), pp. 57-69.
- Refaeli, T., Mangold, K., Zeira, A., & Köngeter, S. (2016). Continuity and Discontinuity in the Transition from Care to Adulthood. *British Journal of Social Work*, 0, pp. 1-18.
- Reimer, D. (2008). *Pflegekinder in verschiedenen Familienkulturen. Belastungen und Entwicklungschancen im Übergang*. 1. Aufl. Siegen: ZPE (ZPE-Schriftenreihe / Zentrum für Planung und Evaluation Sozialer Dienste der Universität Siegen, Nr. 19).
- Reimer, D. (2011). *Pflegekinderstimme. Arbeitshilfe zur Qualifizierung von Pflegefamilien*. Düsseldorf: PAN Pflege- und Adoptivfamilien NRW e.V.
- Reimer, D. (2017). *Normalitätskonstruktionen in Biografien ehemaliger Pflegekinder*. Beltz Juventa [zgl. Diss. Univ. Siegen].
- Reimer, D. (2020). Abbruchprozesse: Die Perspektive der Pflegeeltern. In: Stohler, R., Gabriel, T. (Hrsg.) *Abbrüche von Pflegeverhältnissen im Kindes- und Jugendalter*. Weinheim: Beltz Juventa, S. 170-191.
- Reimer, D. (2021). Thematic Discussion Paper: Better Quality in Foster Care in Europe – How can it be achieved]. European Commission Expert Papers. Online: <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=24118&langId=en>
- Reimer, D. (2023). Unplanned Breakdown of Foster Mothering. *Biographical Perspectives on Identity Challenges of Foster Mothers*. In: Nurse, Lyudmila Moran Lisa Sidiropulu-Janků Kateřina (2023) (Hg.) *Biographical Research and the Meanings of Mothering. Life Choices, Identities and Methods*. Bristol University press, tbc
- Reimer, D. (2023). Ambivalenzsensibilität als Voraussetzung für eine gute Begleitung von Pflegeverhältnissen. In: Wolf, K. (Hg.) *Sozialpädagogische Pflegekinderforschung II. Forschung und Praxisentwicklung*. Bad Heilbrunn: Klinkhardt, S. 18-36
- Reimer, D., Lay, S. & Brink, I. (im Erscheinen). *Geschwisterkonstellationen in Pflegefamilien – aus der Sicht der Pflegekinder*. In: PAN (Hg.) *Geschwister in Pflegefamilien [Arbeitstitel]*. Düsseldorf.
- Keller, S.; Reimer, D. (2022) *Pflegekinderhilfe und Adoption*. In: van Rießen, Anne; Bleck, Christian, (Hg.) *Handlungsfelder und Adressierungen der Sozialen Arbeit*. Stuttgart: Kohlhammer, S. 57-66.
- Reimer, D., & Join-Lambert, H. (2022). Love, Care and Protection in Foster Care. In: *Children & Society, Special Issue: Professional Love*. 36(2), S. 266-281
- Reimer, D. & Petri, C. (2017). *Wie gut entwickeln sich Pflegekinder? Eine Longitudinalstudie*. Siegen: Universi. ZPE Schriftenreihe Nr. 47. Online verfügbar: dokumentix.ub.uni-siegen.de/opus/volltexte/2017/1172/.
- Reimer, D. & Pierlings, J. (2015). *Belastungen und Ressourcen im Kontext von Besuchskontakten*. In: Wolf, Klaus (Hrsg.) *Sozialpädagogische Pflegekinderforschung*. Klinkhardt Verlag, S. 245 – 262.
- Reimer, D. & Wolf, K. (2011). *Beteiligung von Pflegekindern*. In: Heinz Kindler, Elisabeth Helming, Thomas Meysen und Karin Jurczyk (Hg.): *Handbuch Pflegekinderhilfe*. München: DJI Dt. Jugendinst, S. 499–506.
- Reimer, D. & Wolf, K. (2012). *Geschwisterbeziehungen in der Fremdunterbringung - Ressourcen und Belastungen*. In: *SOS Dialog. Fachmagazin des SOS - Kinderdorf e.V. - Themenheft Geschwister in der stationären Erziehungshilfe*, S. 22–27.

- Ristau-Grzebelko, B. (2007). Öffentliche Erziehung im privaten Raum - Professionalisierungsprozesse von Pflegeeltern. Universität Rostock: Dissertation.
- Rodger, S., Cummings, A. & Leschied, A. (2006). Who is caring for our most vulnerable children? The motivation to foster in child welfare. *Child Abuse and Neglect*, 30(10), pp. 1129–42.
- Samuels, G. M. (2008). *A Reason, a Season, or a Lifetime: Relational Permanence Among Young Adults with Foster Care Backgrounds*. Chicago: Chapin Hall Center for Children at the University of Chicago.
- Sanchirico, A., Lau, W., & Russell, S. (1998). Foster Parent Involvement in Service Planning: Does It Increase Job Satisfaction? *Children and Youth Services Review*, 20(4), pp. 325-346.
- Sandmeir, G. (2011). Die Perspektive der Kinder. In: Heinz Kindler, Elisabeth Helming, Thomas Meysen und Karin Jurczyk (Hg.): *Handbuch Pflegekinderhilfe*. München: DJI Dt. Jugendinst, S. 481–499.
- Sauer, S. (2008). Die Zusammenarbeit von Pflegefamilie und Herkunftsfamilie in dauerhaften Pflegeverhältnissen. Widersprüche und Bewältigungsstrategien doppelter Elternschaft. Opladen [u.a.]: Budrich (Rekonstruktive Forschung in der Sozialen Arbeit, 5).
- Schäfer, D. (2011). "Darum machen wir das ...". *Pflegeeltern von Kindern mit Behinderung ; Deutungsmuster und Bewältigungsstrategien*. 1. Aufl. Siegen: ZPE (ZPE-Schriftenreihe / Zentrum für Planung und Evaluation Sozialer Dienste der Universität Siegen, 28).
- Schäfer, D., Petri, C. & Pierlings, J. (2015). *Nach Hause ? Rückkehrprozesse von Pflegekindern in ihre Herkunftsfamilie*. Siegen: universi (ZPE-Schriftenreihe / Zentrum für Planung und Evaluation Sozialer Dienste der Universität Siegen, 41).
- Schoch A. & Aeby G. (2022). Ambivalence in Child Protection Proceedings: Parents' Views on Their Interactions with Child Protection Authorities. *Social Sciences*. 11(8):329.
- Schoch, A., Aeby, G., Müller, B., Cottier, M., Seglias, L., Biesel, K., Sauthier, G., & Schnurr, S. (2020). Participation of Children and Parents in the Swiss Child Protection System in the Past and Present : An Interdisciplinary Perspective. *Social Sciences*, 9(8), 1-19.
- Schofield, G., Beek, M., Ward, E. & Biggart L. (2013). Professional foster carer and committed parent: role conflict and role enrichment at the interface between work and family in long-term foster care. In: *Child & Family Social Work*. Volume 18, Issue 1, February 2013, S. 46-56.
- Seiterle, N. (2018). *Aperçu des placements d'enfants en famille d'accueil et en institution 2015-2017, Suisse. Rapport final*. PACH Enfants placés et adoptés Suisse, Zurich.
- Sellenet, C. (2010). « Dis, quand reviendras-tu... ? ». *Le Journal des psychologues* 277, 50–54. Sellenet, C. (2015). Parentèle, tiers dignes de confiance et parrains : des solidarités autour de l'enfant en protection de l'enfance. *Informations sociales* 188, 88–95.
- Stein, M. (2012). *Young People Leaving Care : Supporting Pathways to Adulthood*. London: Jessica Kingsley Publishers.
- Stein, M., & Munro, E. R. (Eds.). (2008). *Young people's transitions from care to adulthood: International research and practice*. London: Jessica Kingsley Publishers.
- Stettinger, V. (2019). Les « non-parents ». Ou comment on devient parent d'un enfant absent. *Ethnologie française* N° 174, 407–419.
- Stohler, R. (2005). *Nachuntersuchung Lernstatt Känguruh*. Zürich.

- Strahl, B., Schröer, W., Köngeter, S. & Mangold, K. (2014). The Meaning of Education in Care - a Life Course Perspective. Presentation - 4th September 2014 EUSARF C2014, Copenhagen. Online verfügbar unter www.sfi.dk/Admin/Public/DWSDownload.aspx?File=Files%2fFiler%2fSFI%2fEUSARF2014%2fPresentation%2fEdu2A_MeaningOfEducation.pdf, zuletzt geprüft am 28.12.2015.
- Studer, T. (2017). Öffentlichkeit und Privatheit von Pflegefamilien. Eine hegemoniekritische Analyse eines sozialpädagogischen Spannungsverhältnisses. Diss. Univ. Jena.
- Tanner, H. (1992). Effekte des Massnahmenvollzuges bei besonders erziehungsschwierigen Jugendlichen in der Schweiz. Überblick über Ergebnisse der Längsschnittuntersuchung. *Kriminologisches Bulletin*, 18(1).
- Thurau, H. & Völker, U. (1996). Erziehungsstellen - professionelle Erziehung in privaten Haushalten; eine Studie über die Leistungsmöglichkeiten der Erziehungsstellen des Landeswohlfahrtsverbandes Hessen ; mit den Ergebnissen der bundesweiten Umfrage der IGfH-Fachgruppe "Erziehungsstellen". 2. Aufl. Frankfurt/Main: IGfH-Eigenverl.
- Tillard, B. & Mosca, S. (2019). Les travailleurs sociaux et le placement de l'enfant chez un proche. *Recherches familiales* 16, 25–36.
- Tomikiewicz, S. (1995). « Le maintien du lien : pourquoi ? », in Gabel, M. Lebovici, S. Mazet, P., *Maltraitance, maintien du lien ?* Paris, Fleurus.
- Turbiaux, C., Ramon, V. & Boucher, A. (2010). Accueil familial et professionnalisation. *Empan* 80, 22– 31.
- Vacca, J. S. (2008). Foster children need more help after they reach the age of eighteen. *Children and Youth Services. Children and Youth Services Review*, 30, 485–492.
- Vanderfaeillie, J., Van Holen, F., De Maeyer, S., Gypen, L. & Belenger, L. (2016). Support Needs and Satisfaction in Foster Care : Differences Between Foster Mothers and Foster Fathers. *Journal of Child and Family Studies*, 25(5), 1515-1524.
- Vanderfaeillie, J., Goemans, A., Damen, H., Van Holen, F. & Pijnenburg, H. (2018). Foster care placement breakdown in the Netherlands and Flanders: Prevalence, precursors, and associated factors, *Child & Family Social Work*, 23 (3), pp. 337-345
- Vinnerljung, B., & Sallnäs, M. (2008). Into adulthood: a follow-up study of 718 young people who were placed in out-of-home care during their teens. *Child & Family Social Work*, 13(2), 144–155.
- Weber, F. (2005). *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, Mondes contemporains, La Courneuve, Aux lieux d'être.
- Weiner, A. & Kupermintz, H. (2001). Facing Adulthood Alone: The Long-Term Impact of Family Breakup and Infant Institutions, a Longitudinal Study. *British Journal of Social Work* 31, 213–234.
- Werner, K. (2019). *Leben als Pflegekind*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Werner, K., Stohler, R. & Brahmman, J. (2019). Pflegekinder im Übergang in die Selbständigkeit. *Jugendhilfe*. 57(4), S. 422-428.
- Whenan, R., Oxlad, M., & Lushington, K. (2009). Factors associated with foster carer well-being, satisfaction and intention to continue providing out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 31(7), pp.752-760.
- Widmer, E. D., Aeby, G. & Sapin, M. (2013). Collecting family network data. *International Review of Sociology*, 23(1), 27 46.
- Wiesch, S. (2017). *Wie geht es den Pflegekindern in Deutschland?* Siegen: ZPE Schriftenreihe Nr. 47.

- Wilde, C.-E. (2014). Eltern.Kind.Herausnahme. Zur Erlebensperspektive von Eltern in den Hilfen zur Erziehung. Siegen: universi (ZPE-Schriftenreihe / Zentrum für Planung und Evaluation Sozialer Dienste der Universität Siegen, Nr. 35).
- Winkler, M. (2019). Über Pädagogik – mit Blick auf familiäre Lebensformen. In: Reimer, Daniela (Hg.) Sozialpädagogische Blicke. Weinheim: Beltz Juventa, S. 147-165.
- Wolf, K. (1999). Machtprozesse in der Heimerziehung. Eine qualitative Studie über ein Setting klassischer Heimerziehung. Techn. Univ., Diss u.d.T.: Wolf, Klaus: Prozesse der Machtbalance in der Heimgruppe--Dresden, 1998. Münster: Votum (Forschung & Praxis in der sozialen Arbeit, Bd. 2). Online verfügbar unter <http://dokumentix.ub.uni-siegen.de/opus/volltexte/2009/382/index.html>.
- Wolf, K. (2007). Die Belastungs-Ressourcen-Balance. In: Elke Kruse (Hg.): Weibliche und männliche Entwürfe des Sozialen. Wohlfahrtsgeschichte im Spiegel der Genderforschung ; [Festschrift für Sabine Hering]. Unter Mitarbeit von Sabine Hering. Opladen: Budrich, S. 281–292.
- Wolf, K. (2012). Professionelles privates Leben? Zur Kolonialisierung des Familienlebens in den Hilfen zur Erziehung. In: Zeitschrift für Sozialpädagogik (4), S. 395–420.
- Wolf, K. (2015). Theorie zum Leben und zur Entwicklung in Pflegefamilien? In Klaus Wolf (Hg.) (2015): Sozialpädagogische Pflegekinderforschung. Bad Heilbrunn: Klinkhardt, S. 289-300.
- Wolf, K. (Hg.) Sozialpädagogische Pflegekinderforschung II. Forschung und Praxisentwicklung. Bad Heilbrunn: Klinkhardt
- Zatti, B. (2005). Das Pflegekinderwesen in der Schweiz. Analyse, Qualitätsentwicklung und Professionalisierung. Expertenbericht.